

*Schéma Départemental des Services aux Familles de la Côte-d'Or*

*Schéma  
Départemental des  
Services aux  
Familles de la  
Côte-d'Or*



Entre :

L'État, représenté par le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,  
*ci-après dénommé "l'État"*

et

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, représenté par la Présidente du Conseil  
Départemental de la Côte-d'Or

*ci-après dénommé "le Conseil Départemental"*

et

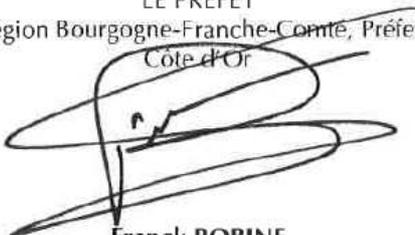
L'Association des Maires de France de la Côte-d'Or, représenté par le Président de l'AMF  
de la Côte-d'Or

*ci-après dénommé "l'Association des Maires de France "*

et

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or, représentée par la Directrice et la  
Présidente de son Conseil d'Administration,

*ci-après dénommée "la Caf"*

<p>Fait à Dijon, le .....</p> <p>LE PRÉFET de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or</p>  <p><b>Franck ROBINE</b></p>	<p>Fait à Dijon, le .....</p> <p>LE PRÉSIDENT du Conseil Départemental de la Côte d'Or</p>  <p><b>François SAUVALET</b></p>
<p>Fait à Dijon, le .....</p> <p>LE PRÉSIDENT de l'Association des Maires de France</p> <p>P.O.</p>  <p><b>Ludovic ROCHETTE</b></p>	<p>Fait à Dijon, le .....</p> <p>La DIRECTRICE de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or</p>  <p><b>Caroline MICHAL</b></p>
<p>Fait à Dijon, le .....</p> <p>La PRÉSIDENTE du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or</p>  <p><b>Bérengère CHABRIER-RODRIGUEZ</b></p>	

Le Schéma Départemental des Services aux Familles de la Côte-d'Or est signé pour la  
période 2023-2027.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## Table des matières

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>4</b>
▣ Accompagner le développement de l'animation de la vie sociale, la participation des habitants et l'adaptation aux besoins sociaux des familles.....	4
<b>LA GOUVERNANCE</b> .....	<b>5</b>
1. Les instances de gouvernance et de pilotage.....	5
2. Le règlement intérieur du Comité Départemental des Services aux Familles.....	6
3. La communication du schéma.....	7
<b>UNE DÉMARCHE PARTENARIALE</b> .....	<b>8</b>
1. L'implication des partenaires.....	8
1.1. Les compétences institutionnelles en termes de politique familiale.....	8
2. Le nouveau schéma.....	9
2.1. Les enjeux.....	9
2.2. Les défis.....	10
1. Synthèse du diagnostic.....	11
1.1. Une bonne couverture globale de l'offre d'accueil mais des disparités territoriales et une part prépondérante de l'accueil individuel.....	11
1.2. L'assistante maternelle : premier mode d'accueil des enfants de moins de 3 ans...mais pas par choix.....	13
1.3. Des besoins spécifiques mais des solutions qui restent ponctuelles.....	14
1.4. De nouvelles formes d'accueil qui répondent aux besoins des parents mais qui sont structurellement fragiles.....	15
1.5. L'accueil individuel : un manque de visibilité et un suivi difficile.....	15
1.6. Des temps de professionnalisation à organiser.....	16
1.7. Une recherche de complémentarité et d'articulation entre les modes d'accueil via une mission de guichet unique des RPE.....	16
1.8. Une évolution de la demande des familles qui implique une plus grande réactivité dans l'offre de services.....	17
<b>L'arbre d'objectifs</b> .....	<b>19</b>
<b>Liste des fiches actions</b> .....	<b>20</b>
<b>LA PARENTALITÉ : développer les actions de soutien à la parentalité</b> .....	<b>21</b>
1. Synthèse du diagnostic.....	21
1.1. Des besoins de soutien à la parentalité mal identifiés et peu visibles.....	21
1.2. La grand-parentalité : un aspect indissociable de la parentalité.....	23
1.3. Les services de soutien à la parentalité existants relativement peu connus des familles ..	23
1.4. Des actions à valoriser et à articuler.....	26
<b>L'arbre d'objectifs</b> .....	<b>27</b>

<b>Liste des fiches action .....</b>	<b>28</b>
<b>L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : accompagner le développement de l'Animation de la Vie Sociale, la participation des habitants et l'adaptation aux besoins sociaux des familles ...</b>	<b>29</b>
1. Synthèse du diagnostic .....	29
1.1. Une bonne information des habitants mais une plus faible participation aux activités de loisirs et à l'animation sociale.....	29
1.2. Les structures d'Animation de la Vie Sociale en Côte-d'Or.....	30
1.3. La participation des habitants et des usagers, au cœur du projet d'animation sociale du territoire.....	31
1.4. Des interactions fortes avec la thématique de l'accès aux droits.....	31
<b>L'arbre d'objectifs.....</b>	<b>33</b>
<b>Liste des fiches action .....</b>	<b>34</b>
<b>LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL .....</b>	<b>35</b>
1. L'Enfance – Jeunesse .....	35
2. Points d'attention .....	36
2.1. Numérique.....	36
2.2. Développement durable .....	37
3. L'évaluation du schéma.....	37
4. Autres sujets proposés par les instances .....	38
<b>ANNEXES.....</b>	<b>39</b>
<b>Règlement intérieur CDSF.....</b>	<b>40</b>
<b>Fiches action .....</b>	<b>45</b>
Axe 1 : Adapter l'accueil de la petite enfance aux besoins des territoires et des familles .....	45
Axe 2 : Développer les actions de soutien à la parentalité.....	63
Axe 3 : Accompagner le développement de l'AVS, la participation des habitants et l'adaptation aux besoins sociaux des familles .....	79

## PRÉAMBULE

Impulsé par le Comité interministériel de la modernisation de l'action publique en 2013 et généralisé en 2015 à tous les départements, les Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) visent à élaborer une politique partagée de la Petite Enfance et du soutien à la parentalité. Ils permettent de coordonner les dispositifs et les différents acteurs de ces politiques pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre.

Le premier Schéma Départemental des Services aux Familles de la Côte-d'Or signé en 2016 pour la période 2016-2020, prolongé sur 2021, a eu pour ambition de renforcer les partenariats autour de l'accompagnement des familles, de favoriser l'accessibilité des équipements sur l'ensemble des territoires et de promouvoir de nouvelles actions.

Ce deuxième schéma reflète la volonté du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Association des Maires de France et de l'État d'aller plus loin et de travailler ensemble pour développer des réponses adaptées aux besoins des familles du département en plaçant au centre de leurs réflexions l'intérêt de l'enfant et de la famille. Il s'agit de renforcer la cohérence et la convergence de leurs interventions pour une meilleure prise en compte des besoins des familles, pour la Petite Enfance, la parentalité et l'animation de la vie sociale.

Il couvrira la période 2023-2026 et sera la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents.

Les enjeux auxquels doit répondre ce schéma sont nombreux, à la croisée de nombre de politiques publiques mises en œuvre par une pluralité d'institutions : cohésion sociale, travail, emploi, égalité entre les femmes et les hommes, diversité et égalité des chances, éducation, jeunesse.

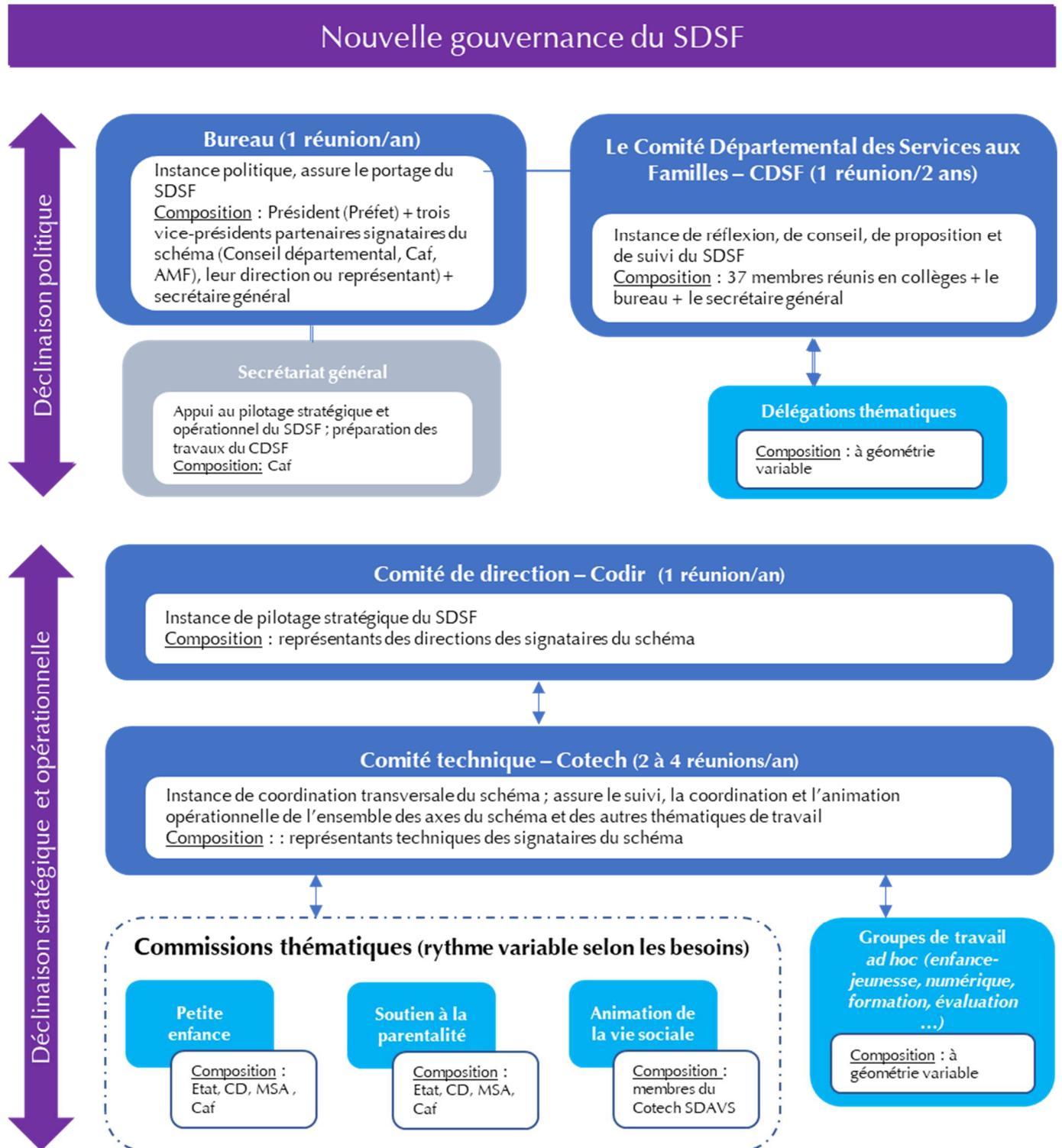
En outre, l'objectif du présent schéma est de décliner les politiques publiques ambitieuses portées par les partenaires en faveur des familles, en s'appuyant sur les expériences et les bonnes pratiques existantes, autour des orientations stratégiques suivantes :

- Adapter l'offre d'accueil des jeunes enfants aux besoins des territoires et des familles ;
- Développer les actions de soutien à la parentalité ;
- Accompagner le développement de l'animation de la vie sociale, la participation des habitants et l'adaptation aux besoins sociaux des familles.

Pour mettre en œuvre les actions prévues au présent schéma, sa gouvernance sera renouvelée avec la mise en place d'un Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) créé par l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et s'appuiera sur la mise en place d'instances de réflexion et de groupes de travail, fondé sur un diagnostic partagé et présenté au sein de ce schéma.

# LA GOUVERNANCE

## 1. Les instances de gouvernance et de pilotage



Le renouvellement du SDSF est l'occasion d'un renouvellement de sa gouvernance. Celle-ci se décline à deux niveaux.

- ⇒ **Le pilotage politique.** Il se traduit par la création du bureau, réunissant les partenaires signataires du schéma. Il préside le Comité Départemental des Services aux Familles. Il se réunit une fois par an.  
Instance de décision et d'arbitrage, le bureau assure le maintien de l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du schéma. Il entérine notamment l'approfondissement et/ou l'identification de nouveaux axes de travail issus des recommandations du CDSF (travaux des délégations). Il adopte les bilans annuels ainsi que le rapport évaluatif à échéance du schéma.
  
- ⇒ **Le pilotage stratégique et opérationnel** alliant approche départementale et territoriale. Il se traduit par la mise en œuvre :
  - D'un **Comité de direction** (Codir), qui en appui au bureau, établit les priorités, valide les plans d'actions. Il se réunit 1 fois par an.
  - D'un **Comité technique** (Cotech), qui garantit la coordination transversale du schéma. Il centralise, consolide et analyse les contributions des commissions thématiques et autres groupes de travail. Il assure ainsi le suivi opérationnel du schéma via notamment l'élaboration des bilans annuels remontés en Codir, tout comme la démarche évaluative de fin de schéma. Il se réunit 2 à 4 fois par an. Il peut être élargi aux représentants des commissions thématiques en tant que de besoin.
  - De **commissions thématiques** dédiées à la mise en œuvre opérationnelle des plans d'action sur chaque axe Petite Enfance, Soutien à la Parentalité, et Animation de la Vie Sociale. Chaque commission réunit des compétences techniques, à dimension territoriale, favorisant ainsi le travail partenarial de terrain. Elles se réunissent autant que de besoin.

Une attention particulière sera portée à l'articulation territoriale entre le SDSF et les Conventions Territoriales Globales (CTG) signées entre les caf et les collectivités locales afin de diffuser et de prendre en compte les orientations départementales à échelle locale.

## 2. Le règlement intérieur du Comité Départemental des Services aux Familles

Le CDSF constitue la nouvelle instance de gouvernance SDSF. Réunissant pour la première fois la pluralité des acteurs des services aux familles sur le département, son organisation et son fonctionnement se voient régis par un règlement intérieur<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

L'enjeu est de poser les principes d'un pilotage partenarial de la politique familiale en Côte-d'Or pour la période 2022-2026.

## PLAN DÉTAILLÉ DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – L'objet du règlement intérieur

### **Chapitre 1 : La composition du Comité Départemental des Services aux Familles**

Article 2 - Le bureau et sa nomination

Article 3 - Les collèges et leur désignation

Article 4 - Les mandats

### **Chapitre 2 : Les missions du Comité Départemental des Services aux Familles**

Article 5 - Les missions générales

Article 6 - Les attributions du bureau

Article 7 - Le secrétariat général

Article 8 - Les attributions des membres des collèges

### **Chapitre 3 : Les modalités de fonctionnement**

Article 9 - Le déroulement des séances plénières et le rythme des rencontres

Article 10 - Les modalités de vote en plénier

Article 11 - L'organisation des délégations de travail

Article 12 - La tierce expertise

Il a vocation à être actualisé au besoin à échéance du schéma.

L'intégralité du règlement est disponible en annexe.

### **3. La communication du schéma**

Les parties prenantes signataires du schéma s'engagent à mettre à disposition le présent document et les fiches actions dans leur intégralité sur leurs sites internet respectifs.

Le SDSF sera présenté en proximité dans chaque EPCI afin d'informer les territoires et de faire les liens avec les dispositifs existants notamment l'articulation aux Conventions Territoriales Globales à l'œuvre ou en cours d'élaboration.

En accord avec le règlement intérieur du CDSF, les membres du Bureau décident, d'un commun accord, de la stratégie de communication et de la réalisation éventuelles d'autres actions de communication relatives au présent schéma. Les supports et actions qui seraient réalisées sont validés par le Comité de Direction et feront apparaître les logos de chaque partenaire.

# UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

## 1. L'implication des partenaires

### 1.1. Les compétences institutionnelles en termes de politique familiale

**Les Conseils départementaux** (CD) sont les chefs de file de l'action sociale depuis les lois de décentralisation de 1983, un rôle conforté par les lois de 2003-2004 et de 2014-2015. En plus d'une compétence sociale générale, ils gèrent l'intégralité du dispositif RSA : gestion de l'allocation et organisation de l'insertion. L'action sociale menée par les départements se décline, en plus de la gestion du RSA, auprès des publics suivants :

- Enfants, à travers l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la Protection Maternelle et Infantile (PMI), l'adoption et le soutien aux familles en difficultés financières ;
- Personnes handicapées, politiques d'hébergement et d'insertion sociale, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (Allocation Personnalisée d'Autonomie : APA).

Les départements sont également chargés de la gestion des collèges et du transport des élèves handicapés. Enfin, l'action culturelle et sportive, avec notamment la gestion des bibliothèques, est une compétence « partagée » avec les autres collectivités territoriales, a une incidence certaine sur le cadre et la qualité de vie des familles qui résident dans le département.

**Le Préfet de département**, signataire pour l'État du SDSF, s'assure de la mise en œuvre au niveau territorial des priorités nationales en termes de politique familiale. Son rôle est de mobiliser les acteurs engagés sur le territoire aux côtés et pour les familles en vue de renforcer leur partenariat et la coordination des dispositifs et des actions.

**La CAF 21**, représentante locale de la Branche famille de la protection sociale, est le chef de file naturel de la politique familiale.

Extrait COG :

*« Les Caisses d'Allocations Familiales sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les Familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides. Permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.*

*La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale / vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.*

*Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :*

- ✓ *aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;*
  - *Faciliter la relation parentale,*
  - *Favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,*
- ✓ *créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;*
- ✓ *accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.*

*Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, avec au premier rang les collectivités locales.*

*Les Communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens ».*

## **2. Le nouveau schéma**

### **2.1. Les enjeux**

Les enjeux du SDSF croisent les missions et les enjeux de la politique sociale du **Conseil Départemental**

- Adapter l'accueil de la Petite Enfance aux besoins du territoire et des familles,
- Développer les actions de soutien à la parentalité,
- Accompagner la dynamique de l'Animation de la Vie Sociale, la participation des habitants et l'adaptation aux besoins sociaux des familles,
- Intégrer une réflexion sur les politiques Enfance & Jeunesse.

Plusieurs schémas, documents cadres et contrats articulent ces missions :

- Le schéma Enfance Famille 2020-2025,
- Le schéma Départemental de l'Animation et la Vie Sociale 2016-2022,
- Le Pacte de Solidarité, déclinaison territoriale du Plan de pauvreté,
- Le contractualisation prévention et protection de l'Enfance entre le Département, l'État et l'ARS.

Pour **l'État**, le SDSF porte une ambition globale à la croisée de plusieurs politiques publiques : cohésion sociale, travail, emploi, égalité entre les femmes et les hommes, diversité et égalité des chances, éducation, jeunesse ... et mobilisent des dispositifs de différents services de l'État dans le département.

Finalités de l'action de la **CAF** : accompagnement des familles, l'accès aux droits et aux services, solvabilisation des allocataires (familles ou isolés) par le versement de prestations et/ou d'aides, action sociale familiale, territoriale et partenariale avec le développement de services adaptés aux besoins de la population, dans un souci de correction des inégalités sociales et territoriales. Ces éléments sont repris dans la COG /

CPOG, le schéma directeur des politiques familiales et sociales, le plan de développement, le projet d'entreprise.

## 2.2. Les défis

Premier défi, l'engagement de chaque partenaire pour installer et faire vivre le Comité Départemental des Services aux Familles, gage d'une nouvelle coordination entre les services.

Autres défis :

- Partager les diagnostics,
- Partager les politiques de la Petite Enfance, de la parentalité, de l'accès aux droits et de l'enfance et la jeunesse, se donner un cadre commun d'intervention et coordonner les interventions,
- Réduire les inégalités d'accès à travers un plan d'actions concret et efficient.

Le défi du SDSF est d'accompagner et de répondre aux besoins de l'ensemble des familles qui se sont profondément modifiées ces dernières années :

- en offrant à tous les parents et futurs parents les temps parentaux et services auxquels ils aspirent ;
- en apportant aux familles les plus fragiles un soutien renforcé pour corriger les inégalités qui se nouent parfois dès la naissance et parfois même avant.

Adopter une approche pragmatique, opérationnelle en vue de corriger, dans la durée, les inégalités sociales et territoriales.

La CAF de la Côte-d'Or, avec un rôle d'appui et de conseil de proximité, s'engage au quotidien aux côtés des Élus, Maires, Conseillers Territoriaux, pour leur permettre de développer plus de services afin de répondre aux besoins prioritaires des habitants des territoires.

La CAF 21 s'engage à proposer un accompagnement en ingénierie avec des conseils dédiés par des professionnels qualifiés présents sur le terrain, et des financements adaptés et simplifiés pour :

- Ouvrir ou développer des places d'accueil pour les tout-petits,
- Réfléchir à des solutions d'accueil pour des enfants et des jeunes dans les Communes,
- Renforcer le lien social par le soutien à la parentalité, le développement des Centres Sociaux ou les Espaces de Vie Sociale,
- Accompagner les familles à chaque étape de leur vie et faciliter l'accès de tous à leurs droits,
- Lutter contre la fracture numérique, les inégalités sociales ou territoriales.



- **Des inégalités d'accès aux accueils collectifs** notamment aux structures municipales pour les familles de Communautés de Communes domiciliées hors de la commune de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et des amplitudes horaires fortement variables d'une structure et d'un territoire à l'autre (de 6 h 45 à 8 h 30 pour l'ouverture et de 18 h à 20 h pour les fermetures ; certaines structures fermant l'accueil à la mi-journée).
- **Une offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans qui est 3 fois plus importante en accueil individuel qu'en accueil collectif** (60 places pour 100 enfants de moins de 3 ans contre 19).
- **Des taux de couverture par l'accueil individuel inégaux auxquels s'ajoute la variabilité de l'activité des assistantes maternelles** : 2/3 des assistantes maternelles sont actives, mais ne le sont pas toujours tous les jours de la semaine (notamment le mercredi).

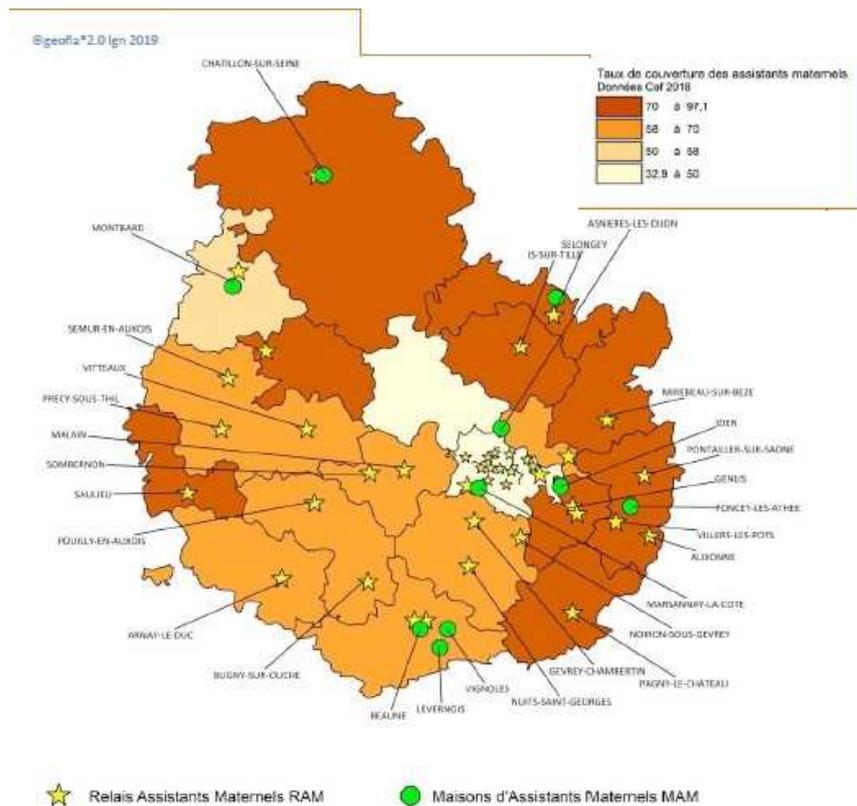
### ÉQUIPEMENTS EN 2021

85 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) bénéficiant de la PSU soit 2898 places dont :

- ✓ 71 multi-accueils soit 2650 places
- ✓ 2 jardins d'enfants soit 126 places
- ✓ 12 micro-crèches soit 122 places

8 Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

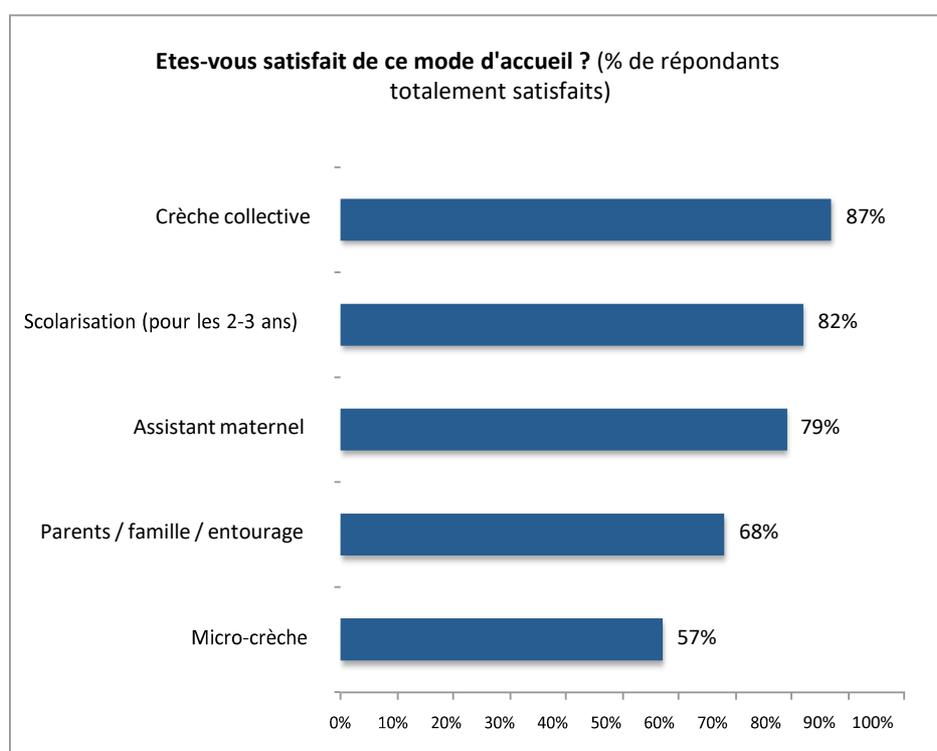
3284 assistants maternels agréés PMI soit 10 405 places d'accueil pour les 0-5 ans



Source : Support de réflexion SDSF – Cahiers de l'Observatoire stratégique et

## 1.2. L'assistante maternelle : premier mode d'accueil des enfants de moins de 3 ans...mais pas par choix

- Près de **40 % des répondants à l'enquête allocataires<sup>4</sup> ont recours à une assistante maternelle** comme mode d'accueil principal contre 28 % à un multi-accueil (crèche collective ou Micro-crèche). Dans près d'un quart des familles, les jeunes enfants sont gardés par les parents / famille / entourage. C'est dans la Métropole de Dijon que l'accueil en structure collective est le plus fréquent (pour 25 % des familles ayant répondu au questionnaire).
- Un **taux de satisfaction du mode d'accueil globalement élevé** : 76 % des répondants à l'enquête allocataires se disent satisfaits et 21 % partiellement satisfaits. Le taux de satisfaction est le plus élevé pour la crèche collective ; les avis des parents sont plus partagés concernant la Micro-crèche.



Source : Enquête à destination des allocataires CAF – Exploitation Geste – 2021

- **Mais pour près d'1/4 des répondants ce mode d'accueil n'était pas leur 1<sup>er</sup> choix** et les 3/4 de ces derniers **auraient souhaité un accueil collectif qui semble davantage rassurer les parents** (66 % dans une crèche collective et 10 % dans une Micro-crèche). La préférence pour l'accueil collectif n'est pas spécifique au département. Le statut de particulier employeur qu'implique un accueil individuel rebuterait également beaucoup de parents.

<sup>4</sup> Enquête allocataires en ligne réalisée entre le 11 juin et le 4 juillet 2020, portant sur la situation des familles avant la crise sanitaire

- Les principales raisons citées de la non-obtention de leur 1<sup>er</sup> choix par les parents sont :
  - Le manque de place disponible (58 % des répondants),
  - Le mode d'accueil n'était pas proposé à proximité (12 % des répondants),
  - Le coût trop élevé (9 % des répondants),
  - L'inadaptation aux horaires (5 % des répondants),
  - Des besoins nécessitant une prise en charge spécifique (2 % des répondants).

### 1.3. Des besoins spécifiques mais des solutions qui restent ponctuelles

L'enquête allocataires fait ressortir des besoins spécifiques mais, de l'avis des différents acteurs, ces demandes se concrétisent peu dans la pratique.

Thèmes	Besoins exprimés lors de l'enquête	Solutions existantes
<b>Horaires atypiques (avant 7h30, après 18h30, pendant les week-ends)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Près d'1/4 des répondants expriment ce besoin.</li> <li>- Des besoins réguliers qui sont cependant très localisés : pour certaines familles (professions médicale, salariés d'usines ou de grande surface, ...) et sur certains territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des solutions qui ne couvrent pas toujours les besoins très localisés :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur le territoire Montbardois : une MAM propose un accueil dès 4h30 ou jusqu'à 21h30.</li> <li>✓ Sur le territoire de Nuits-Saint-Georges : quelques assistantes maternelles travaillent en horaires atypiques.</li> <li>✓ À Dijon : une structure d'accueil collectif, partenaire de la Ville, propose un accueil de 6h30 à 20h.</li> <li>✓ À Talant : le multi-accueil propose 6 places à partir de 6h45.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Garde ponctuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des demandes de garde ponctuelle mais un accueil qui est finalement relativement peu sollicité : plus d'un tiers des parents disent d'ailleurs ne pas connaître cet accueil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'association ATOME propose des gardes ponctuelles à domicile mais ne couvre pas tout le département et n'est ciblée que sur les publics en insertion.</li> <li>- Le Pacte Territorial d'Insertion du Conseil départemental en cours de révision s'est saisi de l'enjeu.</li> </ul>
<b>Accueil adapté aux situations de handicap ou de maladie chronique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une demande très faible (proportionnelle aux situations existantes) mais à prendre en considération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une plateforme Ressource Handicap portée par la PEP 21 qui vise à accompagner les familles et les professionnels afin de favoriser l'inclusion des enfants dans les établissements d'accueil en milieu ordinaire.</li> </ul>

#### 1.4. De nouvelles formes d'accueil qui répondent aux besoins des parents mais qui sont structurellement fragiles

- **La forme collective des accueils individuels des assistantes maternelles en Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) rassure les parents** : perception d'une plus grande sécurité, de dynamisme et socialisation des enfants, ...
- **Les MAM rencontrent néanmoins des problèmes de pérennisation** : la gestion du collectif s'avère souvent compliquée pour les assistantes maternelles, et malgré l'accompagnement des porteurs de projets par la PMI, ces derniers expriment le besoin d'un soutien au quotidien administratif, financier, en termes d'organisation du travail, ...
- **Les Micro-crèche répondent à des besoins particulièrement en milieu rural**. Les familles se tournent vers ces structures plus **par défaut** que par premier choix : manque de place en structure municipale, domiciliation hors commune d'implantation de la structure, recherche sur le trajet domicile-travail, ...
- **Les porteurs de projets de Micro-crèche semblent rencontrer également des difficultés dans la gestion quotidienne des structures**. Certaines professionnelles rapportent se sentir isolées lorsqu'elles rencontrent des difficultés face à des situations spécifiques sur lesquelles elles n'ont pas été préparées (exemples d'un accueil d'enfant porteur de handicap, ou issu d'une famille en grande précarité, ...).
- La question de **la scolarisation des moins de 3 ans** a été soulevée, même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un mode d'accueil. Cette question n'a pas été approfondie dans le cadre du diagnostic et mériterait sans doute des investigations complémentaires.

#### 1.5. L'accueil individuel : un manque de visibilité et un suivi difficile

- Les **assistantes maternelles** ne sont **pas toutes bien identifiées** (montée en charge cependant de monenfant.fr) et surtout, **l'information sur l'offre de services (places vacantes, horaires d'accueil...)** n'est pas toujours disponible. Le Relais Petite Enfance (RPE) assure la centralisation des informations, en lien avec la PMI qui agréé et suit les professionnelles, mais l'activité est fluctuante, les caractéristiques de l'offre variable d'une professionnelle à l'autre et peut évoluer dans le temps. Les animatrices des RPE parviennent difficilement à actualiser ces informations.
- **Le turn-over des assistantes maternelles est important** du fait d'une durée moyenne des carrières ne dépassant pas 5-6 ans (pour beaucoup c'est une activité d'appoint qu'elles abandonnent pour reprendre une autre activité à plein temps lorsque leurs propres enfants grandissent). S'ajoutent les nombreux départs à la retraite attendus pour les prochaines années.

- **Le suivi des professionnelles dans leur activité est également difficile.** Le RPE favorise leur professionnalisation par les temps collectifs organisés avec les enfants ou par des temps de formation, d'échanges de pratiques, des conférences qui peuvent leur être proposés. Mais cette professionnalisation est perçue comme encore insuffisante, d'autant plus que toutes les assistantes maternelles ne fréquentent pas le RPE. Le peu de contact des animatrices de RPE avec les assistantes maternelles des MAM a notamment été souligné.
- **Le manque de visibilité et de suivi des gardes à domicile est encore plus marqué.** Ce mode d'accueil est très minoritaire mais il pourrait répondre à des besoins spécifiques et en complémentarité des autres modes d'accueil.
- **Des animatrices de RPE font remonter des besoins d'accompagnement des parents sur leurs obligations d'employeur** (contractualisation avec l'assistante maternelle, aide à la déclaration Paje, gestion d'un désaccord voire d'un conflit...). Elles répondent aujourd'hui à des demandes des parents mais dans la limite de leurs compétences, notamment juridiques, et posent la question du périmètre des missions du RPE. Jusqu'où peuvent-elles, doivent-elles aller dans l'accompagnement des parents ?

#### 1.6. Des temps de professionnalisation à organiser

- **Des freins importants à la mise en place des temps de professionnalisation** malgré des actions déjà existantes (conférences débats, journée des besoins de l'enfant, offre culturelle à destination des tout petits, ...via conventions DRAC, CAF ou CD) : pour ne pas impacter le service rendu aux parents, **ces temps sont organisés le soir ou le samedi** mais cela implique que les professionnelles se rendent disponibles après leur journée de travail (disponibilité mentale et articulation avec leurs propres contraintes familiales) et qu'elles puissent récupérer ces heures (besoins de remplacement pour la structure). Des EAJE organisent des temps de formation en journée et ferment la structure ce qui n'est pas toujours bien perçu des parents. Des élus acceptent aussi difficilement ces fermetures qu'ils assimilent à une diminution de la qualité du service rendu.
- Une réflexion est donc à mener sur les actions à mettre en œuvre pour garantir ces temps de professionnalisation en intra ou en inter structures. Un **groupe de parole de directrices d'EAJE** a, par exemple, été mis en place au niveau de la ville de Dijon.

#### 1.7. Une recherche de complémentarité et d'articulation entre les modes d'accueil via une mission de guichet unique des RPE

- La Caf incite à **élargir les missions du RPE à une mission de guichet unique**, point unique d'informations et de suivi des demandes d'accueil individuel et collectif, afin de mieux informer les parents et de favoriser l'articulation entre les différents modes

d'accueil. Cette mission comprend également l'information sur les structures enfance jeunesse. Le RPE devient plus largement un Relais Petite Enfance.

- **Or, les parents connaissent encore peu le RPE et y ont de fait peu recours.** Selon l'enquête allocataires, le RPE répond aux besoins d'un quart des parents et de près de 40 % des parents qui emploient une assistante maternelle. Un tiers des parents ne connaissent pas aujourd'hui le RPE.
- L'expérience montre que **la proximité géographique entre le guichet unique et les lieux d'accueil facilite leur articulation.** Inversement, des territoires rencontrent des difficultés à la mise en place de cette transversalité lorsque le gestionnaire des structures d'accueil et le périmètre d'action du RPE diffèrent par exemple (un EAJE communal et un RPE intercommunal). Plus largement, **l'enjeu est aujourd'hui d'évoluer d'un RPE communal à un Relais Petite Enfance intercommunal.**

#### 1.8. Une évolution de la demande des familles qui implique une plus grande réactivité dans l'offre de services

- **Du côté des EAJE, comme des assistantes maternelles, une augmentation des demandes d'accueil en temps partiel,** des petites contrats (20 h – 30 h), des horaires fluctuants, des changements de planning fréquents...qui complexifient la gestion des structures et fragilisent l'activité des professionnelles en accueil individuel.
- Les principaux **facteurs explicatifs**, tels que perçus par les responsables de structure et animatrices de RPE sont le **coût de l'accueil et les conditions de l'emploi des parents** (plus de temps partiel, de l'intérim sur certains territoires, un recours à la garde par la famille ou l'entourage, ...).
- **La crise de la Covid 19 a accru cette instabilité de la demande.** Des EAJE ont enregistré un accroissement de la demande qui laisse à penser que des assistantes maternelles auraient cessé leur activité ou bien que les parents craindraient plus fortement un accueil dans un domicile. Mais inversement, des familles se seraient tournées vers des assistantes maternelles par crainte de nouvelles fermetures des structures collectives. Ou encore, des parents en télétravail viennent chercher leurs enfants plus tôt car l'absence de temps de transport a augmenté leur disponibilité.

Ces comportements sont directement liés au contexte actuel, mais des responsables s'interrogent sur leur éventuelle pérennité.

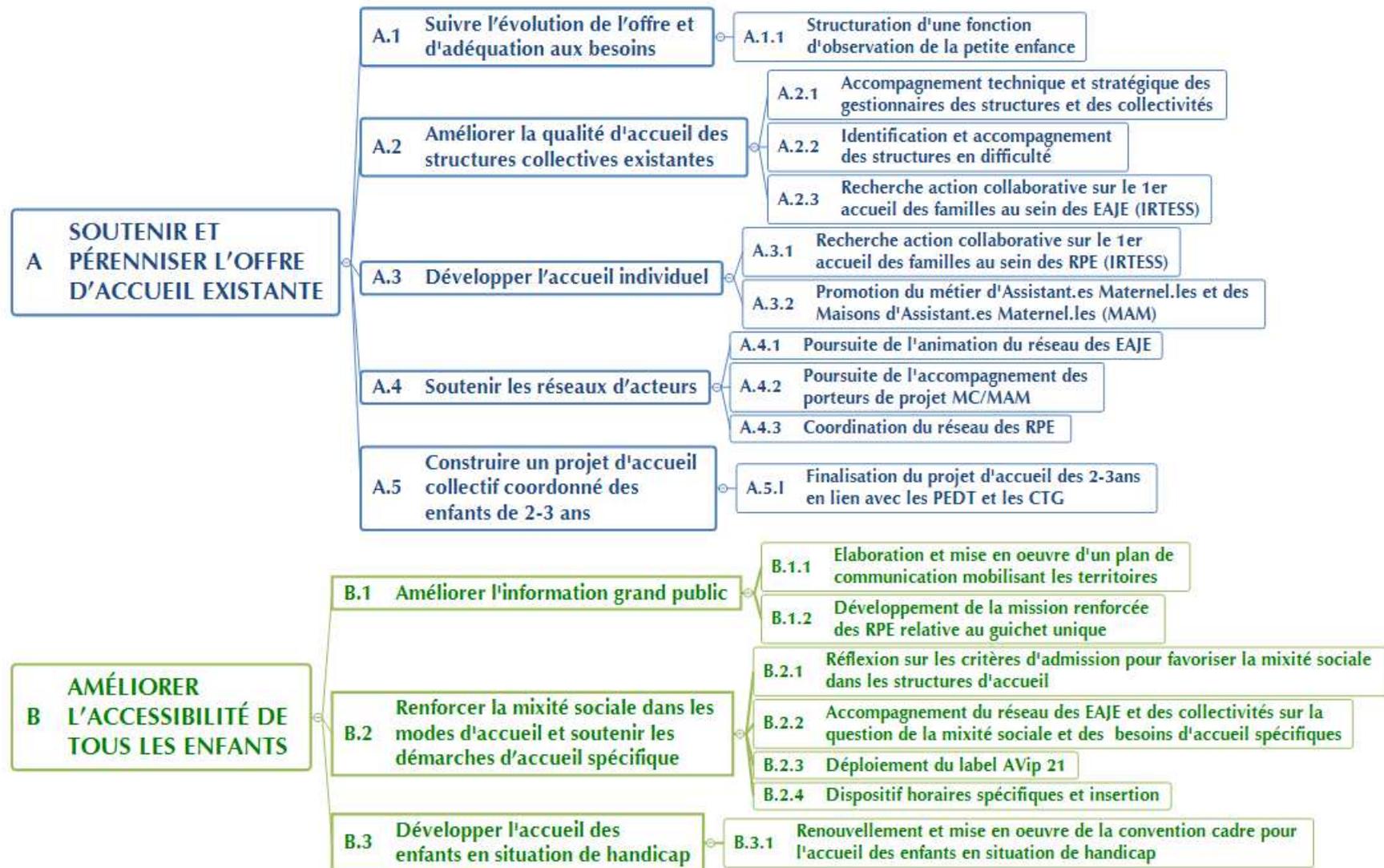
- **De fortes incertitudes sur les besoins futurs du fait également des évolutions démographiques et des difficultés accrues à les anticiper.** Certaines collectivités réfléchissent à des **locaux modulables** qui puissent être partagés en fonction des publics accueillis, pour une plus grande réactivité et une adaptation de l'offre de

service aux besoins des habitants. Cette réflexion a aussi un intérêt en termes de développement durable. Le **partage de certains espaces** pourrait favoriser la mutualisation des ressources humaines et l'augmentation du temps de travail pour certains professionnels. Ces derniers alertent néanmoins sur la **nécessité de veiller à maintenir la qualité du service** : garder, par exemple, un espace dédié à chaque catégorie de public, notamment pour la petite enfance dont l'accueil implique des équipements spécifiques et un cadre très sécurisé.

#### Exemples de RPE avec mission guichet unique ¶

- ✓ → Pouilly-en-Auxois : grâce à la mission de guichet unique, l'animatrice du RPE et la direction de l'EAJE travaillent ensemble. Les parents ont immédiatement toutes les informations sur les différents modes d'accueil. Ils sont notamment rassurés s'ils n'obtiennent pas de places en crèche car les possibilités qui existent en accueil individuel leur ont déjà été présentées. ¶
- ✓ → Chevilly-Saint-Sauveur : le RPE en guichet unique est situé dans les mêmes locaux que l'EAJE ce qui a permis la construction d'un partenariat important. ¶
- ✓ → Nuits-Saint-Georges : le RPE en guichet unique est situé dans les mêmes locaux, la Maison de la Petite Enfance, que l'EAJE. Cette proximité favorise la continuité de service malgré un gestionnaire différent (le multi-accueil est géré par l'ADMR). ¶

## L'arbre d'objectifs



## Liste des fiches actions<sup>5</sup>

N°	Nom	Pilotage
A.1.1	Structuration d'une fonction d'observation de la Petite Enfance	Caf 21, CD 21
A.2.1	Accompagnement technique et stratégique des gestionnaires et des collectivités	Caf 21, CD 21
A.2.2	Identification et accompagnement des structures en difficulté	Caf 21, CD 21
A.2.3	Recherche action collaborative auprès de directrices d'EAJE (IRTESS)	Caf 21, CD 21, IRTESS, deux représentants de collectivités
A.3.1	Recherche action collaborative sur le 1 <sup>er</sup> accueil des familles au sein des RPE (IRTESS)	Caf 21
A.3.2	Poursuite de l'animation du réseau des EAJE et de l'accompagnement des porteurs de projet et gestionnaires MC/MAM	Caf 21, CD 21
A.4.1	Poursuite de l'animation du réseau des EAJE	Caf 21, CD 21
A.4.2	Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projet MC/MAM	Caf 21, CD 21
A.4.3	Coordination du réseau des RPE	
A.5.1	Finalisation du projet d'accueil des 2-3 ans en lien avec les PEdT et les CTG	Caf 21, CD 21
B.1.1	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication mobilisant les territoires	Caf 21
B.1.2	Développement de la mission renforcée des RPE relative au guichet unique	Caf 21
B.2.1	Réflexion sur les critères d'admission pour favoriser la mixité sociale dans les structures d'accueil	Caf 21
B.2.2	Accompagnement du réseau des EAJE et des collectivités sur la question de la mixité sociale et des besoins d'accueil spécifiques	Caf 21
B.2.3	Déploiement du label AVip 21	Caf 21, DDETS 21
B.2.4	Dispositif horaires atypiques et insertion	Caf 21
B.3.1	Renouvellement et mise en œuvre de la convention cadre pour l'accueil des enfants en situation de handicap	Association PEP BFC, ARS BFC, Caf 21, CD 21

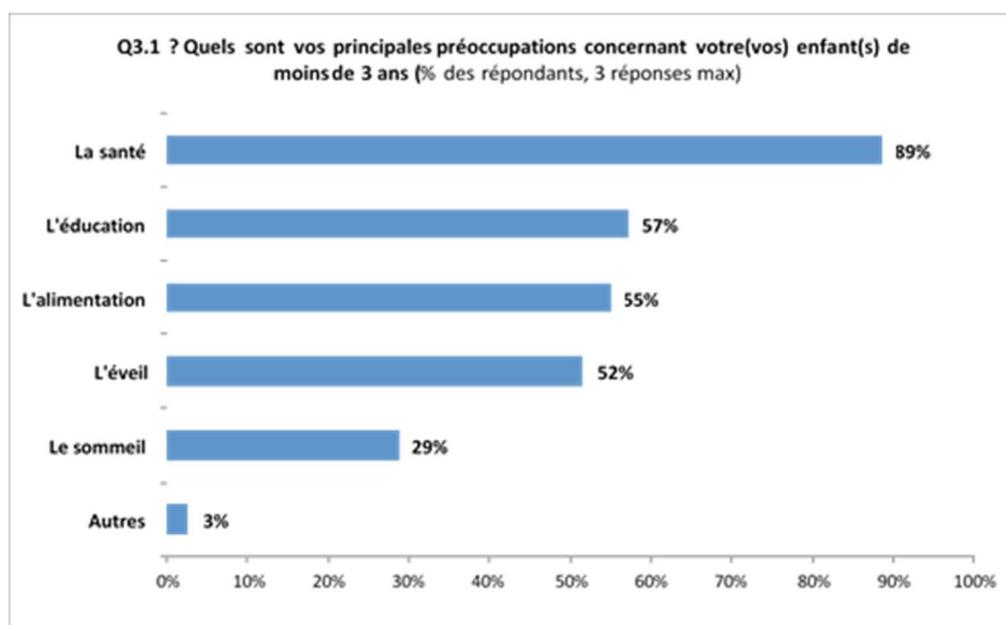
<sup>5</sup> L'intégralité des fiches action sur les trois axes Petite Enfance, Soutien à la parentalité et Animation de la Vie Sociale sont disponibles en annexes.

# LA PARENTALITÉ : développer les actions de soutien à la parentalité

## 1. Synthèse du diagnostic

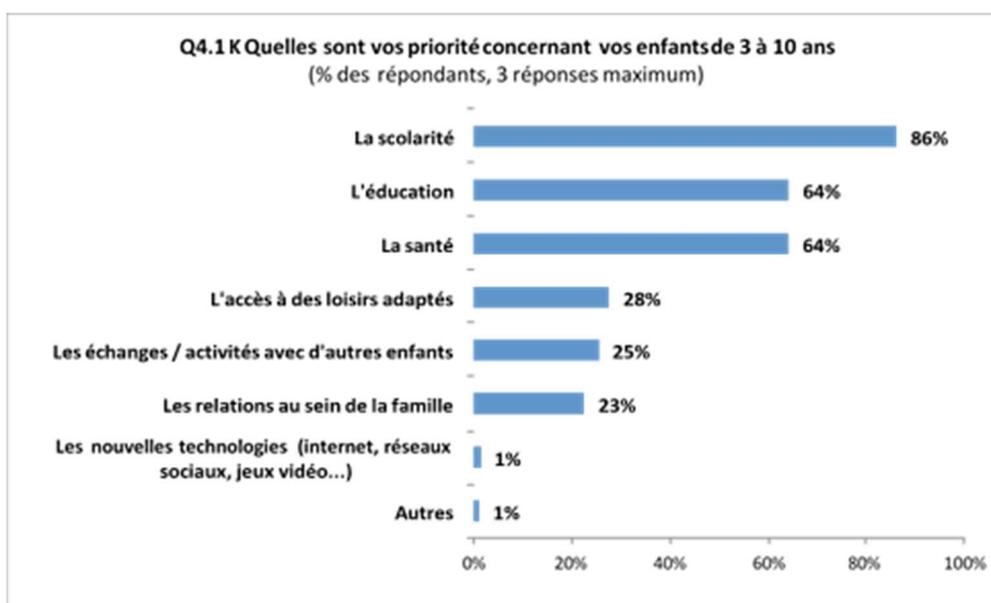
### 1.1. Des besoins de soutien à la parentalité mal identifiés et peu visibles

- **Les professionnels relèvent des difficultés à capter les parents du fait de la mauvaise image des actions et des dispositifs de soutien existants.** L'accompagnement à la fonction parentale étant souvent associée dans les représentations à des problématiques familiales voire à l'échec des parents. Une difficulté à capter les parents qui s'accroît avec l'âge des enfants, les professionnels n'ayant plus alors, ou très peu, de contact direct avec les parents.
- La principale préoccupation des parents concernant leur **enfant de moins de 3 ans est la santé** (citée par près de 90 % d'entre eux), l'alimentation arrive quant à elle à la même proportion que l'éveil et l'éducation.



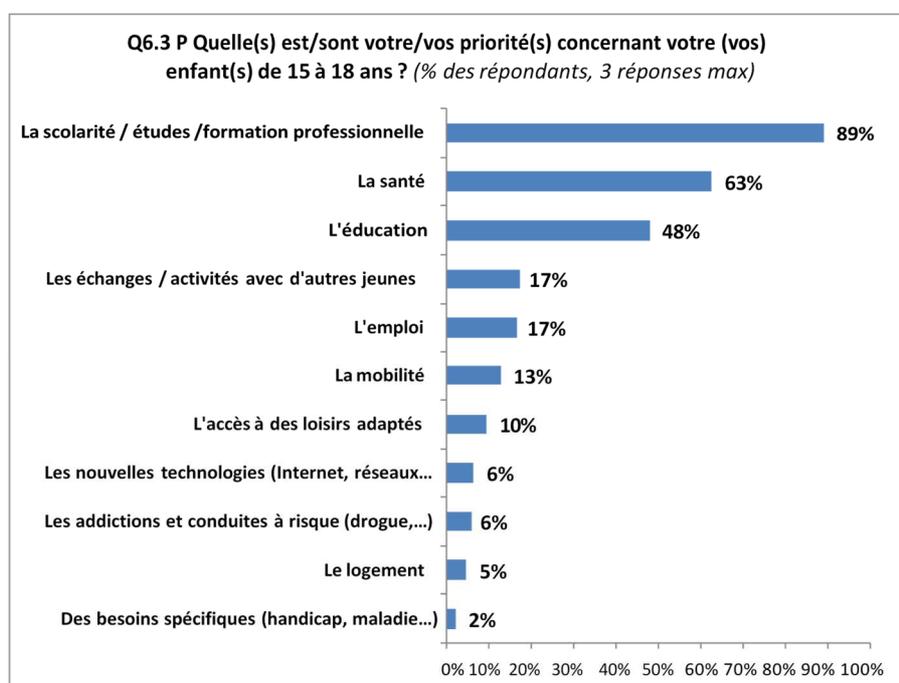
Source : Enquête à destination des allocataires CAF – Exploitation Geste - 2021

- **Après 3 ans, la scolarité et l'éducation deviennent la priorité des parents.**



Source : Enquête à destination des allocataires CAF – Exploitation Geste – 2021

- **L'utilisation des écrans n'apparaît pas de manière prioritaire** dans l'enquête allocataires mais c'est une préoccupation citée par de nombreux professionnels et qui ressort, derrière les questions de scolarité, de l'enquête menée par l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF) Bourgogne Franche Comté.



Source : Enquête à destination des allocataires CAF – Exploitation Geste – 2021

- Pour répondre à ces interrogations, **les parents se disent intéressés principalement par un lieu où pratiquer une activité avec leur enfant** (70 % des répondants à

l'enquête parents d'enfants âgés de 3 à 10 ans, 53 % des répondants parents d'enfants âgés de 11 à 14 ans) **et pour les jeunes de 15 à 18 ans par un lieu d'échanges et d'information.**

- Les **attentes** des parents sont plutôt **un accompagnement individuel** et ils **se manifestent peu pour des actions collectives**. Les professionnels confirment effectivement la difficulté à mobiliser les parents dans un premier temps sur ce type d'action, mais affirment leur bonne adhésion une fois que les objectifs sont mieux compris et les craintes levées.

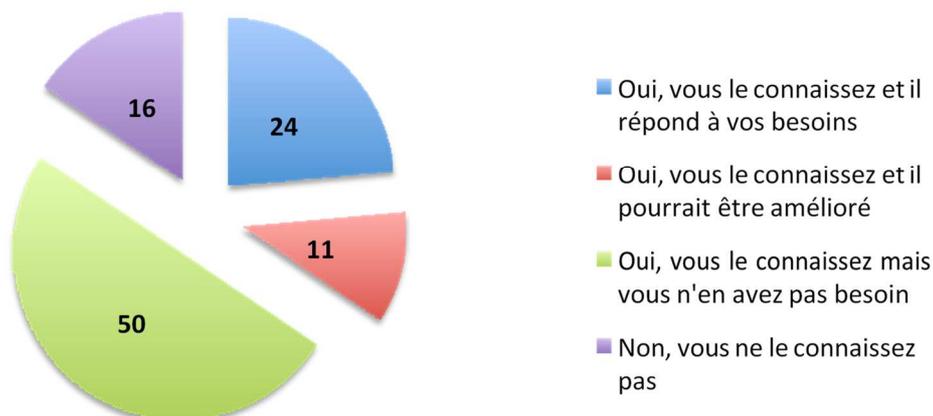
### 1.2. La grand-parentalité : un aspect indissociable de la parentalité

- L'étude « Le rôle des grands parents en Côte-d'Or » réalisée par l'Observatoire de la famille de l'Union Régionale des Associations Familiales de Bourgogne Franche Comté montre notamment que :
  - **66 % des ménages reçoivent une aide sous forme de service des grands parents,**
  - **46 % des ménages ont déjà bénéficié d'un soutien financier** des grands parents.
- De plus, les grands parents ont une place importante dans l'éducation des enfants, plus marquée chez les grands-parents maternels, et **entre 40 % et 50 % des familles répondantes disent mobiliser les grands-parents pour garder leurs enfants.**
- Cette **thématique est relativement nouvelle** mais elle ressort comme essentielle aujourd'hui et avec encore **peu de réponses sur le territoire.**

### 1.3. Les services de soutien à la parentalité existants relativement peu connus des familles

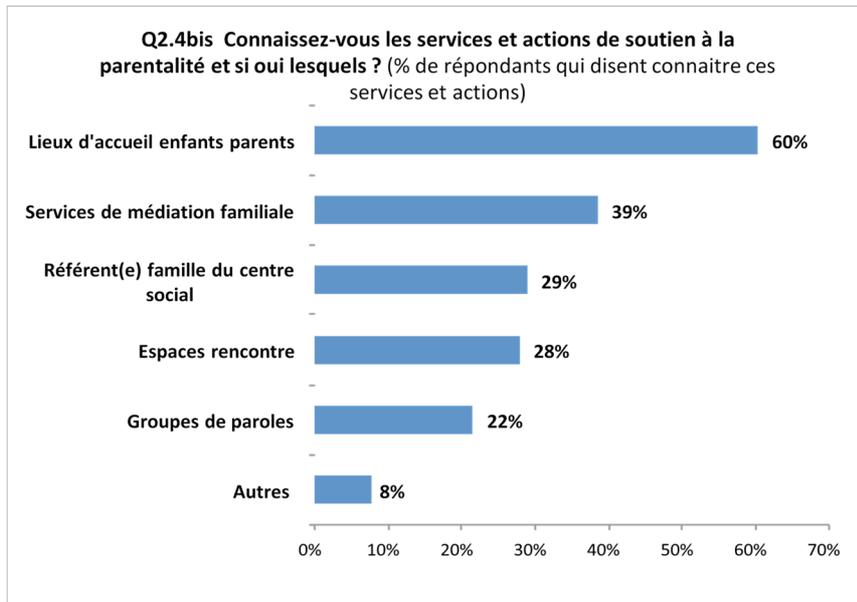
- Le Conseil Départemental se positionne comme le 1<sup>er</sup> acteur de l'accompagnement à la parentalité :
  - **La PMI** notamment est le service le plus connu des parents, **16 % seulement des répondants à l'enquête allocataires disent ne pas connaître ce service.** La PMI assure un soutien de proximité au travers des consultations et suivis des enfants et pour près d'un quart de ces répondants, ce service répond à leurs besoins.

**Q3.2 Pour chacun des services listés, pouvez-vous nous dire si vous le connaissez et s'il répond à vos besoins ? La PMI (en % des parents d'enfants de moins de 3 ans)**



Source : Enquête à destination des allocataires CAF – Exploitation Geste – 2021

- **Les 25 Espaces Solidarités du Conseil Départemental** peuvent intervenir sur les problèmes familiaux, les questions liées à la parentalité, les difficultés rencontrées par les familles dans l'éducation des enfants. La notoriété des services du Conseil Départemental, excepté la PMI, n'a pas été directement interrogée dans l'enquête allocataires qui ciblait principalement les services financés par la CAF. Mais le développement des Espaces Solidarités **semble répondre à un réel besoin et, parce que l'entrée n'est pas spécifiquement la parentalité, ils ne souffrent sans doute pas du même déficit d'image que les services dédiés.**
- Un **accompagnement spécifique pour les familles en difficulté sociale ou éducative (Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF))** est également proposé.
- Globalement, **73 % des répondants disent ne pas connaître les services et actions de soutien à la parentalité** (ou tout au moins ne les identifient pas comme tel). Lorsqu'ils connaissent un de ces services, ce sont alors principalement les Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAEP).

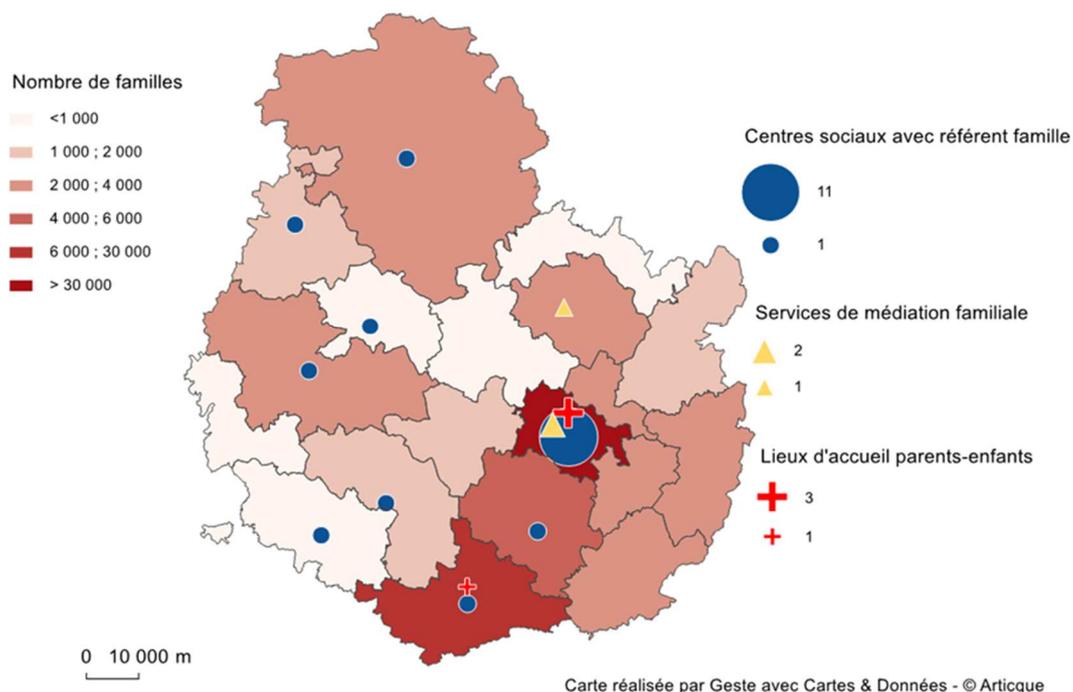


Source : Enquête à destination des allocataires CAF – Exploitation Geste – 2021

Néanmoins, sachant qu'il n'y a **que 5 lieux réellement identifiés comme LAEP sur le département, localisés uniquement à l'est** les parents identifient sans doute d'autres lieux comme « lieux enfants parents ».

- **La question porte plus particulièrement sur le déploiement de ces services en zones rurales** : les LAEP et la médiation familiale sont perçus comme s'adressant aux familles en difficulté et lorsque les parents souhaitent solliciter ces services, ils iront plus facilement dans les zones urbaines où l'anonymat est préservé. Des besoins existent néanmoins en zone rurale et tous les parents n'ont pas la même mobilité, une réponse locale reste donc à trouver.

L'accompagnement à la parentalité par EPCI en Côte d'Or



#### 1.4. Des actions à valoriser et à articuler

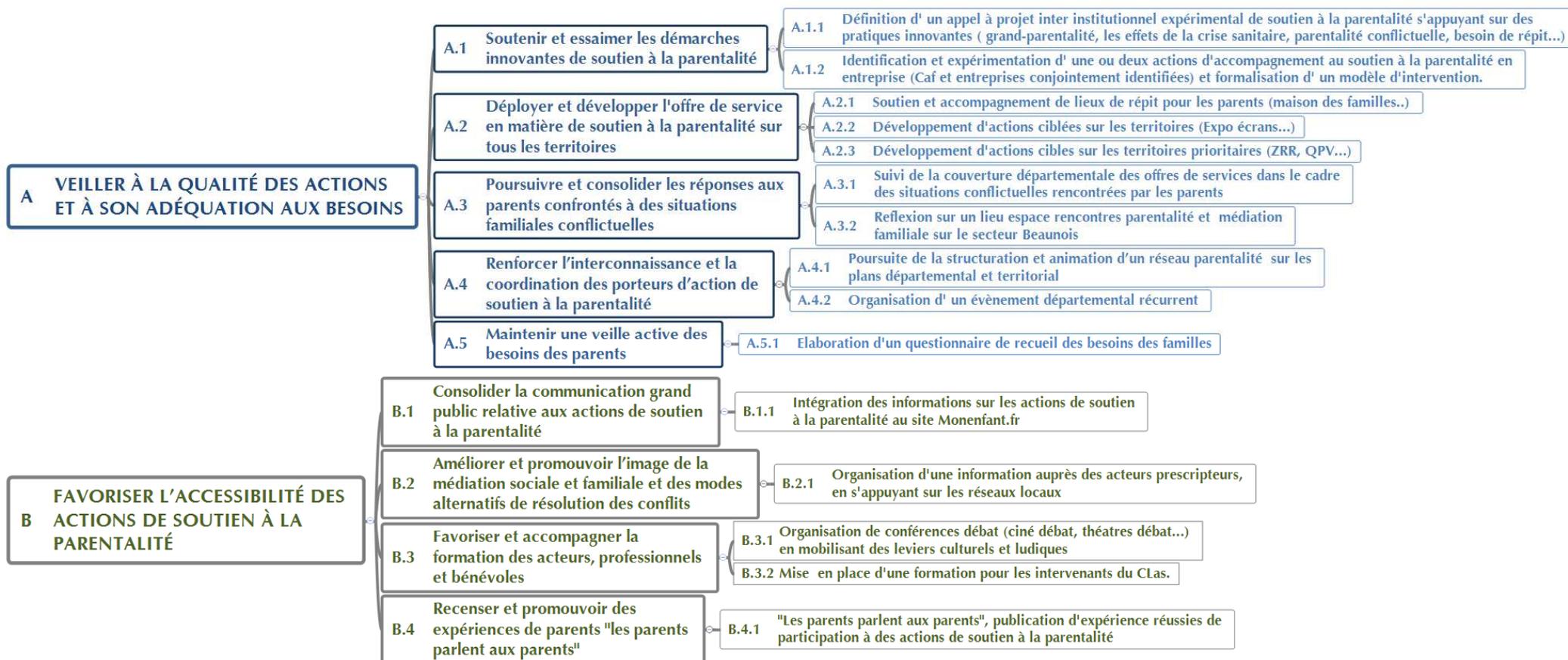
- Il existe **de nombreux porteurs et actions de soutien à la parentalité mais ils ne sont pas toujours bien identifiés et sont peu visibles.**
- **En 2020, la CAF a notamment financé 35 porteurs et 56 actions.**

##### Exemples d'actions de soutien à la parentalité répertoriées

- ✓ Les actions des centres sociaux avec des ateliers parents-enfants-famille et un accompagnement à la parentalité qui se développe.
- ✓ Des ateliers réguliers organisés par l'UDAF à Dijon (avec des listes d'attente pour participer), des conférences thématiques. Mais des actions difficiles à mener en zone rurale : des familles isolées, qui ne se manifestent pas et ne sollicitent pas les interlocuteurs disponibles (crainte d'une stigmatisation...).
- ✓ Un soutien à la parentalité au travers du dispositif CLAS : la parentalité au travers de la mission de scolarité.
- ✓ Deux Espaces rencontres Parents Enfants : un à Dijon et un à Montbard.
- ✓ La Maison des adolescents :
  - Accueil des jeunes jusqu'à 25 ans confrontés à des difficultés de tout ordre notamment infra-familiales. Une équipe mobile qui tient des permanences en différents points du territoire.
  - Des interventions collectives, des actions menées avec les acteurs locaux (Centres sociaux, UDAF...).
  - Mise en place d'un livret d'information parentalité à destination des parents d'adolescents.
- ✓ Des actions collectives départementales (ex : l'exposition aux écrans).
- ✓ Un livret des parents sur les besoins des tout-petits en préparation par la PMI.
- ✓ Le développement d'une offre culturelle à destination des tout-petits (cf. thématique Petite Enfance) : un accompagnement des parents au travers de ces actions.

- Les acteurs, dont les porteurs d'actions, soulignent **un manque d'information et de coordination des actions** (avec risques de doublons voire d'angle morts sur des besoins ou des territoires oubliés).
- **Des réseaux locaux du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) existent, plus ou moins développés, mais il n'y a pas de réelle animation du dispositif à échelle départementale.**
- **L'absence de recensement des actions empêche les partenaires d'y orienter les familles,** tel le Secours Populaire au contact quotidien des familles en difficultés mais qui ne sait pas les orienter vers le bon interlocuteur car il ne dispose pas aujourd'hui d'informations sur l'existant.

## L'arbre d'objectifs



## Liste des fiches action

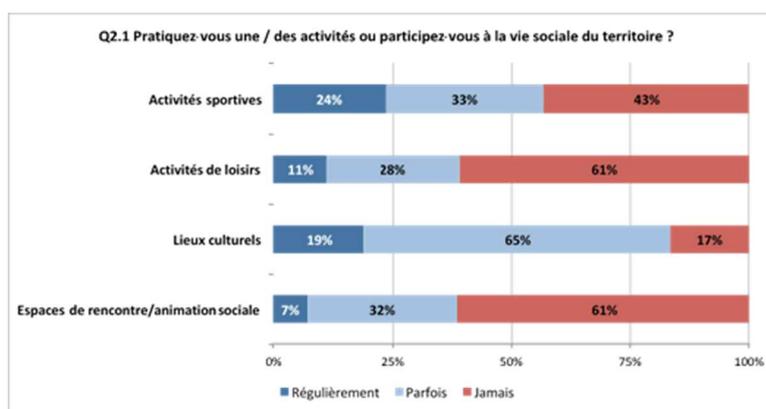
N°	Nom	Pilotage
A.1 .1	Définition d'un appel à projet institutionnel expérimental de soutien à la parentalité s'appuyant sur les pratiques innovantes	Caf 21, CD 21
A.1.2	Identification et expérimentation d'une ou de deux actions de soutien à la parentalité en entreprise et formalisation d'un modèle d'intervention	Caf 21, CD 21
A.2.1	Soutien et accompagnement des lieux de répit pour les parents (maison des familles, ...)	Caf 21, CD 21
A.2.2	Développement d'actions ciblées sur les territoires	Caf 21, CD 21, MSA Bourgogne
A.2.3	Développement d'actions ciblées sur les territoires prioritaires (ZRR, QPV)	Caf 21, CD 21, MSA Bourgogne
A.3.1	Suivi de la couverture départementale des offres de services dans le cadre de situations conflictuelles rencontrées par les parents	Caf 21
A.3.2	Réflexion sur un lieu « espace rencontres parentalité et médiation familiale » sur le secteur beaunois	Caf 21, CD 21, MSA Bourgogne
A.4.1	Poursuite de la structuration et animation d'un réseau parentalité sur les plans départemental et territorial	Caf 21, CD 21
A.4.2	Organisation d'un évènement départemental récurrent	Caf 21, CD 21
A.5.1	Élaboration d'un questionnaire de recueil des besoins des familles	Caf 21, CD 21, MSA Bourgogne
B.1.1	Intégration des informations sur les actions de soutien à la parentalité au site monenfant.fr	Caf 21
B.2.1	Organisation d'une information auprès des acteurs prescripteurs, s'appuyant sur les réseaux locaux	Caf 21, CD 21
B.3.1	Organisation de conférences débat en mobilisant des leviers culturels et ludiques	Caf 21, CD 21, MSA Bourgogne
B.3.2	Mise en place d'une formation pour les intervenants CLAS	Caf 21
B.4.1	Les parents parlent aux parents : publication d'expériences réussies de participation à des actions de soutien à la parentalité	Caf 21

# L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : accompagner le développement de l'Animation de la Vie Sociale, la participation des habitants et l'adaptation aux besoins sociaux des familles

## 1. Synthèse du diagnostic

### 1.1. Une bonne information des habitants mais une plus faible participation aux activités de loisirs et à l'animation sociale

- **Un bon niveau d'information** des répondants à l'enquête allocataires qui, avec 62 %, s'estiment bien informés **sur les animations locales** (culturelles, associatives, sportives...).
- Principales sources d'information citées : les réseaux sociaux (Facebook) / internet (site de la mairie, agenda des sorties), le bulletin municipal (notamment Dijon Mag) et la presse locale, l'affichage public, la newsletter de la mairie et des associations, les flyers et les tracts, bouche à oreille, etc.
- En revanche, **la participation effective aux activités est faible**, notamment en ce qui concerne les loisirs et l'animation sociale, les activités sportives étant les plus suivies.



Source : Enquête à destination des allocataires CAF – Exploitation Geste – 2021

- Les **freins à une pratique** effective sont **divers** :
  - Pour les espaces de rencontre et d'animation sociale, cela relève de la méconnaissance et d'un faible intérêt pour ce qui est proposé.
  - Pour les lieux culturels (cinéma, théâtre, animations festives...), les motifs de non pratique sont surtout liés à un coût trop élevé.
  - Pour les activités de loisirs, les facteurs évoqués tiennent à la méconnaissance ainsi qu'aux horaires et jours inadaptés.
  - Pour les activités sportives, c'est la question des horaires et jours inadaptés mais aussi du coût trop élevé qui est mise en avant.

## 1.2. Les structures d'Animation de la Vie Sociale en Côte-d'Or

- En 2021, la Côte-d'Or bénéficie d'un réseau de **25 centres sociaux agréés par la CAF** qui emploient 538 salariés au total (327 ETP). En termes de structures, ils se répartissent en :
  - 13 Centres Sociaux associatifs,
  - 12 Centres Sociaux en gestion municipale (ou intercommunale).
- **7 espaces de vie sociale** sont également présents (6 associatifs et 1 en gestion intercommunale). Ils emploient 17 salariés au total (10 ETP au total).
- Les structures d'Animation de la Vie Sociale de Côte-d'Or assurent **leurs missions d'animation globale**, en faisant preuve d'une **grande diversité et d'une ouverture à de nombreuses thématiques**, comme l'illustre les données ci-dessous :

PART DES CENTRES SOCIAUX ET DES EVS MENANT DES ACTIONS LIÉES À CES THÉMATIQUES		
Plus de 50 %	De 30 à 50 %	Moins de 30 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohésion sociale et citoyenneté</li> <li>- Parentalité</li> <li>- Temps libre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès aux droits et informatique</li> <li>- Accompagnement sociolinguistique</li> <li>- Accompagnement numérique</li> <li>- Accès à l'emploi / études</li> <li>- Prévention santé / conduite à risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre l'illettrisme</li> <li>- Mobilité</li> <li>- Insertion professionnelle</li> <li>- Logement</li> <li>- Égalité / lutte contre les discriminations</li> </ul>

- **Les Centres Sociaux sont plus représentés en milieu urbain** (38 % en rural et 62 % en zone urbaine et notamment dans la Métropole de Dijon) **et les Espaces de Vie Sociale (EVS)**, plus récents, venant compléter l'offre de services **en milieu rural** (86 % des EVS dont un en territoire ZRR).
- Malgré ces efforts, **les disparités territoriales restent importantes, avec des secteurs non couverts**. Ainsi, parmi les 19 intercommunalités, 7 ne disposent d'aucune structure.
- **La Fédération des Centres Sociaux de Côte-d'Or est en phase de développement**, avec la création récente d'un poste de coordination qui vient appuyer la Direction sur une mission de développement des EVS, de travail sur l'accès aux droits et sur le vieillissement - objectifs de développement qui figurent au cœur des orientations du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS).

### 1.3. La participation des habitants et des usagers, au cœur du projet d'animation sociale du territoire

- La participation des habitants est une **dimension matricielle** de l'identité des Centres Sociaux et des EVS. Selon la définition du mouvement, elle « permet de soutenir le pouvoir d'agir des habitants dans le respect des valeurs fondamentales du vivre ensemble ». Espaces de participation, lieu d'appropriation par les habitants, dotés d'une gouvernance qui reflète cet engagement avec le rôle central des comités d'usagers et à travers la forte mobilisation des usagers :
  - 1183 bénévoles au total, dont 580 réguliers pour les Centres Sociaux de Côte-d'Or,
  - 226 bénévoles au total dont 130 réguliers, pour les EVS de Côte-d'Or.
- La question de la participation des habitants a irrigué de nombreux débats dans les groupes de travail du diagnostic du SDSF. C'est notamment un sujet qui interpelle fortement **les travailleurs sociaux désireux de faire évoluer leurs pratiques professionnelles vers des approches tournées vers le pouvoir d'agir et l'émancipation**. Mais ces professionnels se sentent souvent démunis pour concrétiser un tel projet. **Des besoins de formation** des acteurs du territoire (professionnels, bénévoles associatifs, élus...) sont ainsi apparus sur des sujets tels que la place des collectifs d'habitants, ou encore le développement du pouvoir d'agir.
- En matière d'Animation de la Vie Sociale et de renforcement du lien social, les **acteurs associatifs du territoire jouent aussi un rôle important**. Si l'on ne peut faire mention de la richesse micro-locale de chaque territoire, on peut citer les grands réseaux associatifs qui y contribuent, notamment dans les secteurs ruraux. Par exemple, la création d'un café convivial pour les habitants monté dans une commune, à l'initiative du Secours Catholique qui avait lancé une réflexion sur le lien social avec un réseau d'acteurs du territoire (travailleurs sociaux, associations, acteurs de l'éducation...).

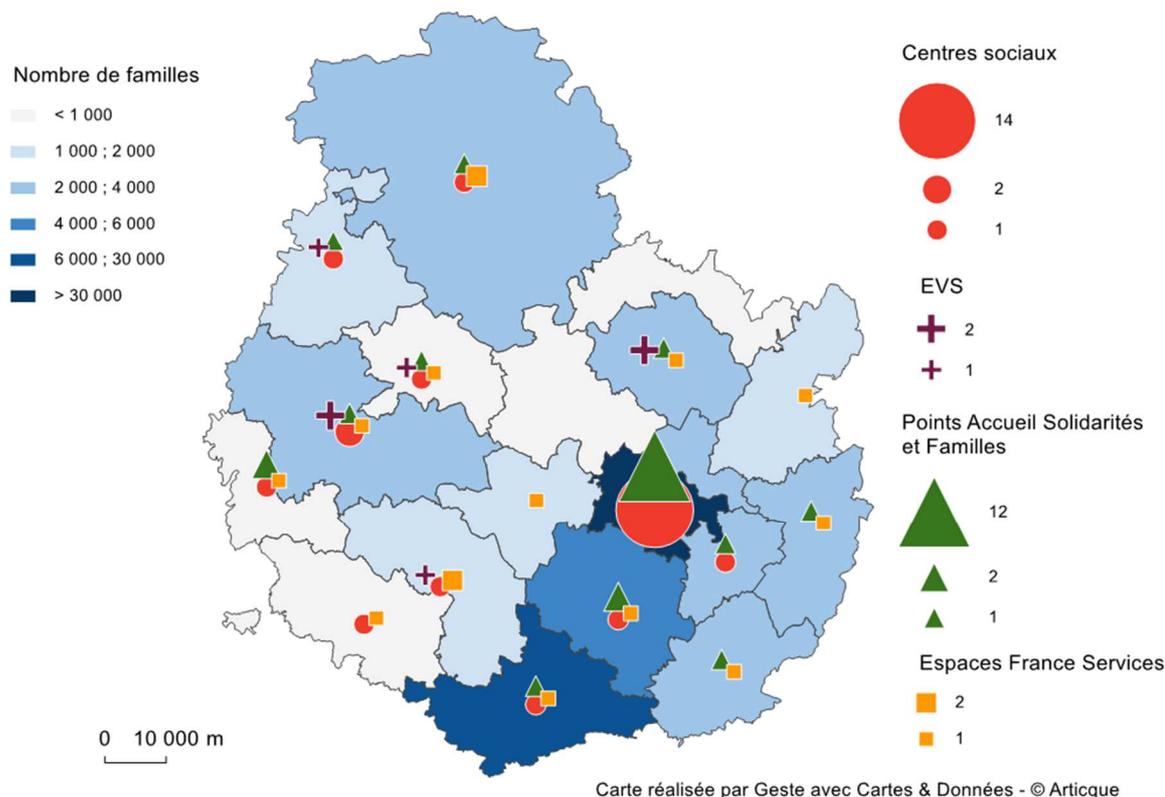
### 1.4. Des interactions fortes avec la thématique de l'accès aux droits

- **5 Centres Sociaux de milieu rural gèrent des France Services (FS - ex MSAP)** (à transformer en Espace France Service) sur une douzaine de ces structures dans le département afin de **participer au rééquilibrage de l'offre de services** en articulant les deux dimensions complémentaires du lien social et de l'accès aux droits. Pour cela ils s'appuient sur des pratiques souvent existantes (les centres sociaux accueillent des permanences d'assistants sociaux et de divers professionnels d'accès aux droits) et mutualisent les moyens (financements propres aux FS mais également un financement de la CAF).
- Le bilan de cette expérience menée autour d'un principe de « non-confusion des rôles » (2 postes bien distincts d'animateur FS et d'agent d'accueil du Centre Social),

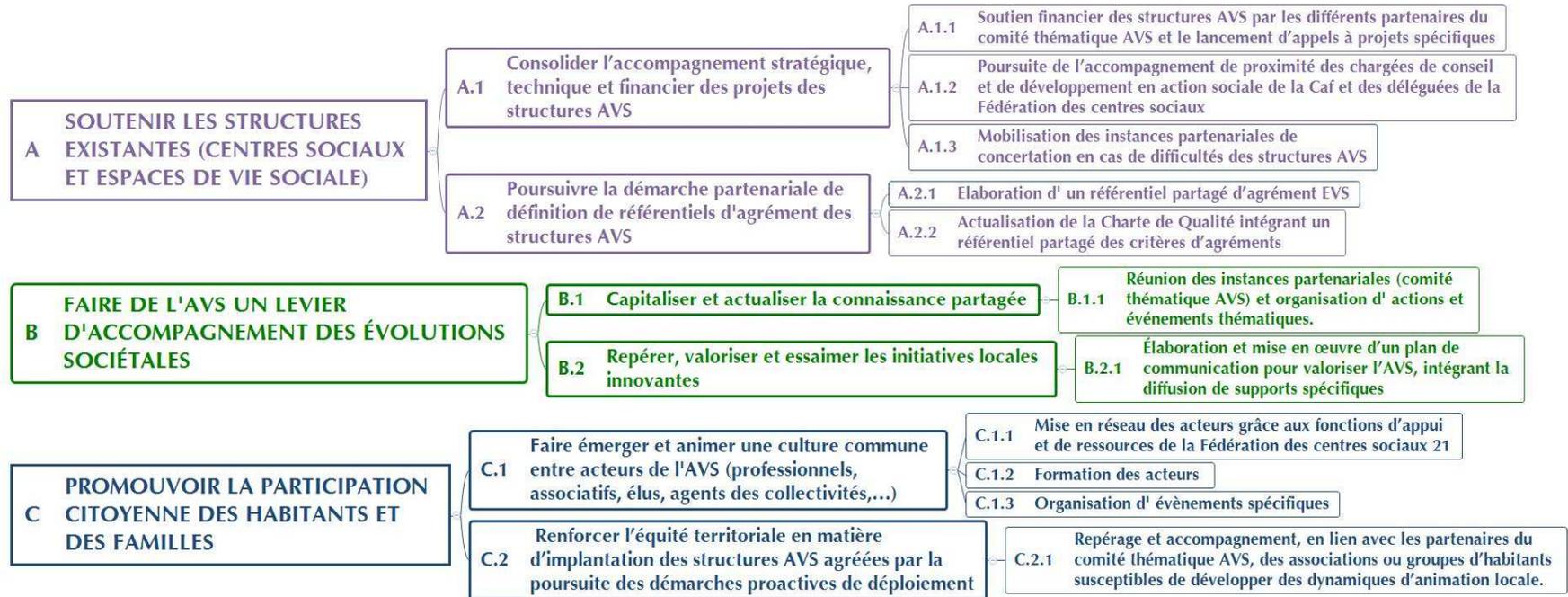
s'est révélé très positif. **L'orientation facilitée entre Centre Social et FS et inversement permet de prendre en charge plus rapidement** et plus sagement les problématiques des personnes, dont certaines n'auraient pas fait spontanément la démarche. Cela **renforce également la mixité des publics**. Ainsi le public qui vient à la MSAP pour ses démarches administratives peut découvrir les activités du Centre Social et parallèlement l'espace moins connoté « action sociale » que représente le Centre Social permet parfois de faciliter le recours aux droits.

- **Le rôle de l'accueillant est essentiel** et les retours montrent que **le niveau d'accompagnement** et de **convivialité** est plus fort que dans d'autres types de MSAP, ce qui **incite les gens à venir** et à évoquer leurs difficultés ou besoin d'aide.
- D'autres exemples illustrent l'articulation entre les deux thématiques. Ainsi dans le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, la coopération est forte entre le Centre Social et la Maison de la Justice et du Droit (MJD) qui présente systématiquement le Centre Social aux personnes reçues pour la première fois. « C'est une ressource qui permet aux gens de s'ancrer, cela permet de faciliter des démarches ». Enfin, **le rôle central des Centres Sociaux** pour soutenir la population **lors de la crise du COVID** a été très souvent pointé par les acteurs sociaux du territoire.

Animation de la vie sociale et accès aux droits par EPCI en Côte d'Or



## L'arbre d'objectifs



## Liste des fiches action

N°	Nom	Pilotage
A.1.1	Soutien financier des structures d'Animation de Vie Sociale (AVS) par les différents partenaires du SDAVS et lancement d'un appel à projets	Caf 21, CD 21, MSA Bourgogne
A.1.2	Poursuite de l'accompagnement de proximité des CCDAS de la Caf et des délégués de la Fédération des centres sociaux	Caf 21
A.1.3	Mobilisation des instances partenariales de concertation en cas de difficultés des structures de l'AVS	Partenaires du SDAVS et de la charte qualité des centres sociaux : Caf 21, CD21, MSA Bourgogne, FCS 21
A.2.1	Élaboration d'un référentiel d'agrément Espace de Vie Sociale	Caf 21
A.2.2	Actualisation de la charte qualité intégrant l'actualisation de l'agrément des centres sociaux	Caf 21
B.1.1	Réunion des instances partenariales et organisation d'actions et événements thématiques	Partenaires SDAVS
B.2.1	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication pour valoriser l'AVS, intégrant la diffusion de supports spécifiques	Partenaires SDAVS
C.1.1	Mise en réseau des acteurs grâce aux fonctions d'appui et de ressources de la Fédération des centres sociaux 21	FCS 21
C.1.2	Formation des acteurs	FCS 21, Caf 21
C.1.3	Organisation d'évènements spécifiques en direction des acteurs locaux	Partenaires du SDAVS et de la charte qualité des centres sociaux : Caf 21, CD21, MSA Bourgogne, FCS 21
C.2.1	Repérage et accompagnement des associations ou groupes d'habitants susceptibles de développer des dynamiques d'animation locale	Partenaires SDAVS

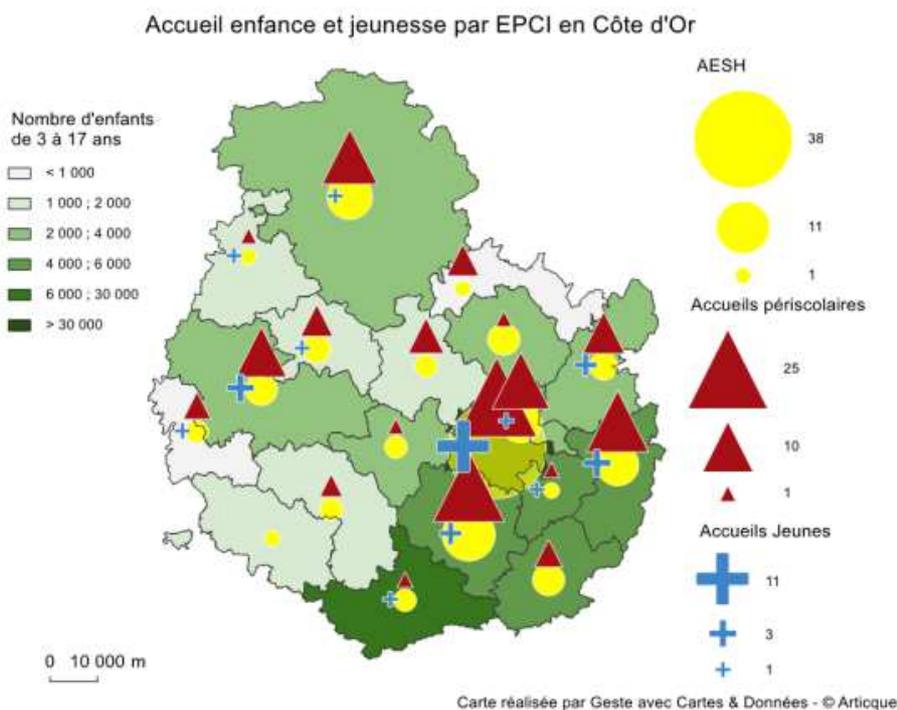
# LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL

## 1. L'Enfance – Jeunesse

En Côte-d'Or comme sur le reste du territoire national, les politiques éducatives ont été marquées depuis une dizaine d'années par de fortes évolutions législatives et réglementaires : mise en œuvre des Projets Educatifs de Territoire (PEdT) en 2013, réforme des rythmes scolaires en 2014, lancement du Plan Mercredi en 2018, labellisation de « cités éducatives » en 2019, remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) par le déploiement des Conventions Territoriales Globales en 2020, ... Ces réformes successives ont toutes poursuivi le même objectif : développer une approche globale de l'Education au service du bien-être des enfants et des jeunes et *in fine* des familles.

Aujourd'hui, sur le département, cela se traduit notamment par la labellisation de la Ville de Dijon comme « Cité éducative », par le déploiement du programme Territoire Educatif Rural sur le bassin de vie Saulieu-Liernais, ou encore par la signature de 31 Projet Éducatif de Territoire ayant pour ambition de **construire de véritables continuités éducatives entre les différents temps, espaces et acteurs qui agissent en direction des enfants et des jeunes.**

Malgré tout, de **fortes disparités persistent à l'échelle de la Côte-d'Or**, et ce notamment entre territoires ruraux et pôles urbains, en termes de couverture en équipements, de qualité des accueils, ou encore de dynamiques partenariales.



Source : Diagnostic des services aux familles du département de la Côte-d'Or, cabinet Geste, 2020

Ces inégalités territoriales mettent en exergue le besoin de **création et d'animation d'un réseau d'acteurs à échelle départementale** mais également, plus largement la nécessité de **formaliser un pilotage interinstitutionnel des politiques enfance – jeunesse**. L'enjeu est de créer une alliance forte et pérenne entre acteurs de l'éducation en Côte-d'Or.

Depuis le début de l'année 2022, la CAF a engagé une démarche de création d'un réseau d'acteurs à destination des professionnels de terrain de l'enfance et de la jeunesse (animateurs, directeurs d'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), responsables de sites, coordinateurs jeunesse, ...). Les premiers acquis montrent un intérêt confirmé et partagé pour cette initiative qui vise à sortir d'une logique de réseaux par typologie de structures pour aller vers une logique par enjeux transversaux. En cours de constitution et avec l'accompagnement d'un cabinet extérieur, le réseau poursuivra 5 objectifs :

- La lutte contre l'isolement des professionnels,
- L'évolution des pratiques aux attentes des publics,
- Le recrutement des animateurs,
- Le développement de continuités éducatives,
- Le respect de la réglementation.

Un bilan des travaux menés et de l'animation même du réseau sera réalisé fin 2023 à des fins de pérennisation.

De manière complémentaire, et saisissant l'opportunité de la réforme Transformation, Jeunesse, Engagement et Sport, transférant les services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports à l'Éducation Nationale au sein des académies, un rapprochement a été engagé entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS), et la CAF afin de commencer à structurer la gouvernance des politiques enfance – jeunesse sur le département. Cette démarche constituera le cœur des travaux qui seront réalisés sur toute la durée du schéma départemental des services aux familles.

## 2. Points d'attention

### 2.1. Numérique

Le numérique fait partie intégrante de l'action publique et doit être pris en compte dans les politiques familiales. Dans un contexte où les familles sont confrontées à de nombreux défis, le numérique offre des opportunités pour améliorer l'accès aux services de la Petite Enfance et de la parentalité, ainsi que pour fournir une information et un soutien aux familles. Cependant, il est également essentiel de lutter contre la fracture numérique et de garantir un accès équitable à ces ressources pour tous.

Pour définir « le numérique et les familles », il convient de considérer les différentes façons dont les technologies numériques peuvent être utilisées pour répondre aux besoins des familles. Cela peut inclure des sites pour le suivi de la scolarité des enfants,

des plateformes de soutien à la parentalité, des outils de communication avec les professionnels de la Petite Enfance, ou encore des plateformes d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à la famille.

Afin de trouver une cohérence dans les actions menées en direction des familles, il est important de travailler en étroite collaboration avec les acteurs de la Petite Enfance, de la parentalité, de l'Animation de la Vie Sociale et les acteurs locaux. Des partenariats peuvent être mis en place pour développer des services numériques adaptés aux besoins des familles et pour garantir leur accessibilité.

Cependant, il est également important de prendre en compte les difficultés d'accès au numérique pour certaines familles. La fracture numérique est un réel enjeu dans la mise en place de politiques familiales numériques. Des initiatives peuvent être proposées pour lutter contre cette fracture, comme des programmes de formation aux outils numériques, des aides financières pour l'achat de matériel informatique, ou encore des espaces numériques dans les quartiers en s'appuyant, par exemple, sur les démarches portées et mises en œuvre par les Centres Sociaux, Maisons France Services, points d'accès numérique...

En somme, les enjeux et perspectives du numérique dans les politiques familiales sont nombreux et variés. Il est important de développer des services numériques adaptés aux besoins des familles, tout en garantissant un accès équitable à ces ressources pour tous, en luttant contre la fracture numérique. Cela ne peut être réalisé qu'à travers une collaboration étroite entre les différents acteurs locaux, leurs représentants au sein du Comité Départemental des Services aux Familles et les partenaires signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles.

## 2.2. Développement durable

Le développement durable et les enjeux liés à l'environnement sont des préoccupations croissantes des familles mais aussi des signataires / parties prenantes du SDSF qui se sont tous engagés dans des réflexions et politiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Aussi, il importera au travers des actions qui seront mises en place dans le cadre du SDSF de tenir compte de cette préoccupation qui s'inscrit pleinement dans l'approche territorialisée et partenariale portée par les partenaires signataires.

## 3. L'évaluation du schéma

Le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel, **inscrit la démarche évaluative dans les missions du CDSF**. Ce dernier a pour rôle d'adopter les résultats de l'évaluation trois mois avant l'échéance du schéma départemental. Plus précisément, l'évaluation devra porter à *minima*, sur « la mise en œuvre du schéma, comprenant une évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions départemental ».

À ce titre, **chaque fiche-action s'est dotée d'une liste restreinte d'indicateurs** les plus pertinents<sup>6</sup>. Cela permettra de suivre la bonne conduite des plans d'actions menés sur les 3 axes socles de la petite enfance, du soutien à la parentalité et de l'Animation de la Vie Sociale. Les indicateurs identifiés sont de deux types :

1. Des *indicateurs de réalisation* qui donnent à voir **ce qui a été effectivement conduit** (exemples : nombre de réunions, nombre et type de formations conduites, nombre et type de participants, nombre de familles touchées, ...).
2. Des *indicateurs de résultat* qui donnent à voir **ce qui a été produit** (exemples : typologie des accompagnements proposés aux familles, niveau d'implication des partenaires, modélisation de nouvelles pratiques d'intervention, ...).

Cependant, outre l'existence de ces indicateurs, **la démarche évaluative du schéma reste encore à préciser** tant sur ses objectifs, que sur les moyens dédiés, comme sur le calendrier de sa mise en œuvre et les acteurs à mobiliser.

**Le CDSF aura donc pour mission de déterminer les ambitions données à l'évaluation**, et de préciser les moyens qui lui seront alloués (prestation externe ou internalisée au titre du secrétariat général ; conduite en vue du renouvellement du schéma pour la période 2027-2032 en lien à une démarche diagnostic, ...). Le comité pourra notamment se prononcer sur l'opportunité et la pertinence de mener :

- Une évaluation de la gouvernance du schéma dont des modalités de mise en œuvre du comité départemental (organisation et articulation des instances, règlement intérieur du comité, ...)
- Une évaluation de l'impact social du SDSF : à l'échelle de tout le schéma, d'un axe socle ou encore d'un objectif sous-jacent (couverture totale du département, réduction des inégalités d'accès à l'offre de service, ...).

#### 4. Autres sujets proposés par les instances

Tout au long du schéma, et dans un souci d'amélioration et de développement continus des services aux familles, les membres du CDSF tout comme les membres des différentes instances de pilotage, pourront se saisir de nouvelles thématiques à enjeux et proposer la constitution de groupes de travail.

---

<sup>6</sup> Cf. Annexes

## ANNEXES

## Règlement intérieur CDSF

### Article 1 – L’objet du règlement intérieur

Le présent règlement a pour objet de poser les principes de fonctionnement et de préciser les missions du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), nouvelle instance de gouvernance du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Il est conçu et rédigé conformément au décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d’assistant maternel, qui précise que le CDSF « élabore son règlement intérieur, adopté en séance plénière à la majorité simple ».

### **Chapitre 1 : La composition du Comité Départemental des Services aux Familles**

#### Article 2 – Le bureau et sa nomination

Le bureau est composé du président du CDSF, à savoir le préfet de département et de ses 3 vice-présidents qui sont :

- 1° Le président du Conseil départemental ou un conseiller départemental désigné par lui ;
- 2° Un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, désigné par l'association départementale des maires ;
- 3° Le président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

#### Article 3 - Les collèges et leur désignation

Le CDSF comprend, outre le bureau, 37 autres membres répartis comme suit :

- 1° Quatre maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, désignés par l'association départementale des maires, dont un au moins d'une commune de plus de 10 000 habitants ;
- 2° Quatre représentants des services du Conseil départemental désignés par le président du Conseil Départemental, dont le médecin responsable du service de protection maternelle et infantile ou son représentant et le directeur de la maison départementale des personnes handicapées ou son représentant ;
- 3° Le directeur responsable de la formation des services du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté ;
- 4° Trois représentants des services de l'Etat, dont le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant, le directeur des services départementaux de

l'éducation nationale ou son représentant et le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ou son représentant ;

5° Le délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté;

6° Un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel de Dijon ;

7° Un administrateur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne, désigné par le président du conseil d'administration de la caisse après consultation du responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole ;

8° Quatre représentants des services de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole, conjointement désignés par leurs directeurs ;

9° Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements, dont au moins un représentant du secteur public, un représentant du secteur privé non lucratif, un représentant du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels, désignés par le préfet sur proposition des vice-présidents ;

10° Cinq représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs présents dans le département, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, désignés par les organisations syndicales représentatives ;

11° Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations représentatives des particuliers employeurs ;

12° Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture ;

13° Un représentant des employeurs publics du département, désigné par le secrétaire général aux affaires régionales ;

14° Le président de l'Union Départementale des Associations Familiales ou son représentant ainsi que deux parents ou représentants légaux d'enfants désignés par le préfet sur proposition du président de l'Union Départementale des Associations Familiales ;

15° Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents.

Pour chacun des membres désignés au sein du bureau comme des collègues, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

Les membres et leurs suppléants sont nommés par arrêté préfectoral.

#### Article 4 – Les mandats

Le mandat des membres du comité est de 4 ans pour la première mandature, puis de six ans renouvelables. Il prend fin s'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

Dans ce cas ou en cas de démission ou de décès d'un membre avant l'expiration de son mandat, il est pourvu à son remplacement dans un délai d'un mois. Le mandat de son remplaçant prend fin à la date à laquelle aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé.

Les membres du comité exercent leur mandat à titre gratuit.

## Chapitre 2 : Les missions du Comité Départemental des Services aux Familles

#### Article 5 – Les missions générales

Le CDSF est une instance de **réflexion**, de **conseil**, de **proposition** et de **suivi** concernant toutes les questions **relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles**. Le CDSF n'est donc pas une instance de décision.

Il étudie toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et d'Animation de la Vie Sociale dans le département, et propose, dans le cadre des orientations nationales et locales relatives aux services aux familles, les mesures permettant de favoriser leur maintien et leur développement.

Il établit le Schéma Départemental des Services aux Familles.

#### Article 6 – Les attributions du bureau

Le bureau constitue l'instance politique du SDSF.

- Il organise en lien avec le secrétariat général les travaux du comité Départemental
- Il arrête le projet de Schéma Départemental.
- Il définit la stratégie de communication du schéma.
- Il impulse et promeut les orientations et plans d'action définis.
- Il est destinataire des résultats des travaux des instances de pilotage et de mise en œuvre des plans d'action.
- Il adopte la synthèse annuelle des travaux du comité comprenant une évaluation de la mise en œuvre du schéma.

#### Article 7 – Le secrétariat général

Le secrétariat général est assuré par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il participe aux côtés du président du CDSF, *et des membres du bureau*, au pilotage stratégique du schéma départemental.

Il assure la constitution et l'organisation du CDSF.

#### Article 8 – Les attributions des membres des collègues

En tant qu'acteurs des politiques familiales déployées sur le département, chacun des 37 membres du CDSF a une **mission de représentation de son institution**. En ce sens les membres apportent connaissance et expertise sur leurs projets et actions respectifs.

Les membres du CDSF s'engagent en outre à porter à connaissance les travaux réalisés au titre du SDSF au sein de leur institution respective.

### Chapitre 3 – Le modalités de fonctionnement

#### Article 9 – Le déroulement des séances plénières et le rythme des rencontres

Le CDSF se réunit au moins **deux fois sur la durée du mandat** sur convocation de son Président.

Il peut également être réuni :

1° à l'initiative du Président ;

2° à la demande de l'un des vice-présidents ;

3° A la demande d'au moins un tiers des membres du Comité.

L'ordre du jour est défini en bureau avec le soutien du secrétaire général.

Les convocations sont faites de concert entre le préfet et le secrétaire général.

#### Article 10 – Les modalités de vote en plénier

Les membres du CDSF adoptent en séance plénière à la majorité simple :

1° Le règlement intérieur ;

2° Le rapport évaluatif du schéma départemental.

3° la création, la durée et le thème des délégations de travail

Chaque membre a une voix.

Le secrétaire général ne prend pas part aux votes du comité.

#### Article 11 – L'organisation des délégations de travail

Les membres du CDSF peuvent **proposer la mise en place de délégations**.

Une fois validée, les délégations sont gérées de **manière autonome** :

- Elles s'organisent et s'animent dans un cadre partenarial, de partage de connaissances et d'expériences. Elles ne sont pas des instances de pilotage ni de coordination de projets mais bien d'étude, de réflexion prospective et de proposition.
- Elles déterminent leur propre organisation interne et leur calendrier de travail, en adéquation à celui du CDSF.
- Elles nomment parmi leurs membres, un rapporteur en charge de présenter au CDSF les résultats du travail de chaque délégation.

Les résultats des travaux réalisés par les délégations sont partagés par l'ensemble des partenaires signataires du SDSF (en cohérence avec leurs champs de compétences). Ils ne peuvent en aucun cas devenir la propriété d'un seul et unique partenaire.

Les travaux des délégations sont réalisés à titre gratuit et ne peuvent pas faire l'objet de défraiement et/ou de l'attribution d'un budget dédié par le CDSF.

## **Chapitre 5 – Appui technique**

### Article 12 – La tierce expertise

Les membres du CDSF, peuvent s'adjoindre du concours d'experts en plénier ou dans le cadre des travaux des délégations, après accord du bureau du CDSF. Les experts ne prennent pas part aux votes du CDSF.

### Article 13 – comités

Outre le secrétariat général, les services de l'État, de la CAF et du Conseil Départemental sont mobilisés dans le cadre :

- du comité technique pour assurer l'appui technique et l'expertise auprès du CDSF et du Bureau ;
- du comité de direction en appui du Bureau.

# Fiches action

Axe 1 : Adapter l'accueil de la petite enfance aux besoins des territoires et des familles

## FICHE ACTION A.1.1 : STRUCTURATION D'UNE FONCTION D'OBSERVATION DE LA PETITE ENFANCE

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante

##### Objectif stratégique :

A.1. Suivre l'évolution de l'offre et l'adéquation aux besoins

#### CIBLE

- ✓ Instaurer une mission de veille partagée de l'offre et des besoins
- ✓ Se doter d'un observatoire de la Petite Enfance

#### DESCRIPTIF

- ❖ **Veille partagée :**
  - Partage avec le service de PMI, des évolutions législatives et de leurs incidences sur le fonctionnement des modes d'accueil
  - Identification des évolutions de la demande et des besoins non couverts des familles (cf. étude nationale/ adaptation des services PE aux nouvelles modalités de recours des familles)
  - Suivi de l'offre et des pratiques des professionnels
- ❖ **Observatoire Petite Enfance :**
  - Identification et mise en place d'indicateurs de suivi et définition du rythme de production et de restitution des données :
    - ⇒ Analyse de l'offre : taux de couverture, développement de l'offre publique/privé, veille fermeture de places, évolution de l'activité des AM, zones blanches, etc.
    - ⇒ Veille recensement des publics : statistiques de l'enquête Filoué, recensement minima sociaux (décret n°2006-1753 du 23.12.2006), familles payant moins de 1€, handicap, etc.
      - Identification des besoins des familles via la réalisation d'une enquête par questionnaire régulière
      - Animation de temps de présentation et d'approfondissement des données d'observation recueillies

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

La Caf de la Côte-d'Or (observatoire stratégique et social, pôle missions territoriales et service des aides financières collectives), le Département de la Côte-d'Or, la Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne

#### CALENDRIER

2023-2024 : Construction de l'observatoire

Veille partagée tout au long de la durée du schéma

#### ÉVALUATION

- Réalisation et diffusion d'un support « état des lieux » statistique

## FICHE ACTION A.2.1 : ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET STRATÉGIQUE DES GESTIONNAIRES ET DES COLLECTIVITÉS

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante.

##### Objectif stratégique :

A.2. Améliorer la qualité d'accueil des structures collectives existantes

#### CIBLE

- ✓ Soutenir la qualité d'accueil et l'efficacité de l'offre Petite Enfance départementale
- ✓ Se doter d'un observatoire de la Petite Enfance

#### DESSCRIPTIF

- Soutien des gestionnaires pour un accueil de qualité, notamment par l'adoption de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant (nouvelle circulaire PSU)
- Actualisation et diffusion des outils d'accompagnement : guide PSU, Guide d'élaboration des règlements de fonctionnement
- Création d'un guide "projet d'établissement" et accompagnement des structures à l'élaboration du projet social
- Communication régulière : actualité réglementaire, études nationales, partage d'initiatives et de bonnes pratiques
- Accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des EAJE
- Visites de suivi par le service de PMI
- Mobilisation des réunions de réseau annuelles et des réunions territoriales (CTG)
- Réunion du Comité de suivi (PMI) pour les structures privées après un an d'ouverture puis suivi régulier en fonction des enjeux

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf de la Côte-d'Or (pôle missions territoriales et service des aides financières collectives), Département de la Côte-d'Or (service PMI)

#### CALENDRIER

Diffusion du Guide projet d'établissement

Actualisation annuelle du guide

Suivi régulier selon les besoins via les instances contractuelles et les réunions de réseau annuelles

#### ÉVALUATION

- Suivi des indicateurs de fonctionnement des structures
- Analyse des règlements de fonctionnement et des projets d'établissement

## FICHE ACTION A.2.2 : IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES EN DIFFICULTÉ

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante

##### Objectif stratégique :

A.2. Améliorer la qualité d'accueil des structures collectives existantes

#### CIBLE

- ✓ Veiller et contribuer à une qualité d'accueil dans les établissements de la Petite Enfance et au maintien des places d'accueil existantes sur les territoires

#### DESCRIPTIF

- Mise en œuvre de la démarche IDA (informer /détecter /accompagner) en proposant un plan d'accompagnement travaillé avec les gestionnaires et les responsables des établissements pour assurer la pérennité des structures Petite Enfance
- Visites conjointes CAF/PMI pour des structures en difficulté
- Veille sur les difficultés de recrutement dans les structures
- Travail de repérage de la PMI des structures nécessitant une réhabilitation en vue d'une amélioration de la qualité de l'accueil et lien en direction de la CAF pour mobilisation des Fonds de Modernisation des EAJE

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf de la Côte-d'Or (PMT, AFC), Département de la Côte-d'Or (PMI), gestionnaires, prestataires dans le cadre de DLA

#### CALENDRIER

Détection annuelle à l'aide de l'outil de requêtage national

Mise en place d'un calendrier d'accompagnement avec chaque gestionnaire

Visites conjointes CAF/PMI pour des structures en difficulté

#### ÉVALUATION

- Veille sur les fermetures de places
- Suivi des indicateurs de fonctionnement des structures

## FICHE ACTION A.2.3 : RECHERCHE ACTION COLLABORATIVE SUR LE 1ER ACCUEIL DES FAMILLES AU SEIN DES EAJE (IRTESS)

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante

##### Objectif stratégique :

A.2. Améliorer la qualité d'accueil des structures collectives existantes

#### CIBLE

- ✓ Soutenir les professionnels dans l'adaptation de leurs pratiques professionnelles et des organisations face aux évolutions et enjeux du secteur

#### DESSCRIPTIF

- Conduite d'une RAC auprès d'un panel de 24 EAJE :
  - ⇒ S'appuyer sur le 1er entretien entre les parents et le directeur de la structure, qui intervient après que la demande d'accueil a été acceptée
  - ⇒ Partir de l'hypothèse selon laquelle ce 1er entretien a un réel impact sur les conditions de la contractualisation (amplitude d'accueil, horaires d'arrivée et départ, adaptation selon besoins), l'adaptation de l'enfant à la vie dans la structure et les relations parents/pros
  - ⇒ Proposer un outil de référence sur l'accueil des familles coconstruit
- Poursuite de la méthodologie participative associant des directrices d'EAJE à toutes les étapes :
  - ⇒ Dans la finalisation du projet
  - ⇒ Dans les modalités d'essai de l'outil et des résultats d'analyse
  - ⇒ Dans la participation à la construction du support vidéo et à la restitution au réseau départemental

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or, IRTESS, deux représentants de collectivités

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf de la Côte-d'Or (PMT), Département de la Côte-d'Or (PMI), IRTESS, Caisse régionale de mutualité agricole de Bourgogne, structures EAJE engagées, collectivités concernées

#### CALENDRIER

2023 : essai de l'outil et vidéos

#### ÉVALUATION

- Niveau de participation des directrices à chaque étape
- Évolution des pratiques dans :
  - L'accueil des familles dans la diversité
  - L'adaptation des projets et des règlements en fonction (place de parents, souplesse des modalités d'accueil, phase de familiarisation, etc. ...)
  - L'incidence à échelle des collectivités, sur les critères d'admission, le portage politique, etc.

## FICHE ACTION A.3.1 : RECHERCHE ACTION COLLABORATIVE SUR LE 1ER ACCUEIL DES FAMILLES AU SEIN DES RPE (IRTESS)

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante

##### Objectif stratégique :

A.3. Développer l'accueil individuel

#### CIBLE

- ✓ Outiller les professionnels et identifier les conditions nécessaires pour appréhender les besoins de l'enfant et de sa famille afin de proposer un accueil de qualité cohérent avec l'offre d'accueil disponible

#### DESCRIPTIF

- Mise en place d'une démarche de recherche action collaborative auprès des animatrices de relais Petite Enfance du département afin de :
  - ⇒ Coconstruire l'état des lieux de la situation
  - ⇒ Comprendre et analyser les enjeux, les besoins, les freins, les possibilités et conditions d'amélioration
  - ⇒ Co-élaborer des propositions d'actions et de préparer leur mise en œuvre
- Poursuite de la méthodologie participative associant les animatrices à toutes les étapes pour :
  - ⇒ La finalisation du projet
  - ⇒ Les modalités d'essai de l'outil et des résultats d'analyse
  - ⇒ La participation à la construction d'un support vidéo et à la restitution au réseau départemental

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf de la Côte-d'Or (PMT),  
Département de la Côte-d'Or (PMI), collectivités

#### CALENDRIER

2023 : restitution et essai

#### ÉVALUATION

- Niveau de participation des animatrices à chaque étape
- Évolution des pratiques dans :
  - L'accueil et l'accompagnement des familles aux besoins spécifiques (horaires atypiques, accueil du handicap, ...)
  - L'adaptation des projets et des règlements en fonction des RPE (modalités d'accueil, partenariats, ...)
  - L'incidence à échelle départementale, sur les critères d'admission, la place des RPE, le portage politique, etc.

## FICHE ACTION A.3.2 : PROMOTION DU METIER D'ASSISTANT.ES MATERNEL.LES ET DES MAISONS D'ASSISTANT.ES MATERNEL.ES (MAM)

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante

##### Objectif Stratégique :

A.3. Développer l'accueil individuel

#### CIBLE

- ✓ Contribuer à améliorer l'attractivité du métier d'Assistant.es Maternel.es
- ✓ Promouvoir l'installation de MAM sur le département

#### DESCRIPTIF

- **Promotion du métier d'AM**
- ❖ Mise en place d'une démarche de communication grand public sur le métier d'AM
- ❖ Soutenir les territoires pour la mise en place d'actions de promotion du métier en lien avec les partenaires (Pôle emploi, Pmi, organismes de formation, etc..), notamment par la mise à disposition de ressources pour la communication (plaquette, vidéos, affiches, etc.)
- **Promotion des MAM**
- ❖ Lancement et suivi de l'appel à projet MAM pour le financement à l'investissement des projets portés par des collectivités, associations, bailleurs ou entreprises.
- ❖ Communiquer sur les aides/prêts possibles via les réunions « porteur de projet MAM »

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf de la Côte-d'Or (PMT),  
Département de la Côte-d'Or (PMI), collectivités, Pôle emploi

#### CALENDRIER

**Promotion du métier d'AM**  
Accompagnement des démarches  
**Appel à projet MAM**  
2023

#### ÉVALUATION

- Nombre de démarches locales de promotion lancées
- Suivi de l'évolution du nombre de candidats à l'agrément
- Nouveaux projets de MAM déployés : nombre d'aides au démarrage versées, d'accompagnement financier des collectivités ou autres en lien avec l'appel à projet MAM

## FICHE ACTION A.4.1 : POURSUITE DE L'ANIMATION DU RÉSEAU DES EAJE

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante

##### Objectif Stratégique :

A.4. Soutenir les réseaux d'acteurs

#### CIBLE

- ✓ Poursuivre et actualiser l'accompagnement des réseaux d'acteurs

#### DESRIPTIF

- Réunion de réseau *a minima* annuelle en direction des EAJE PSU, complétée par une communication régulière (mails, site internet)
- Organisation de webinaires ciblés en lien avec d'autres services (contrôle, Osa, etc.) ou partenaires (Pmi, Pari, etc...)

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf de la Côte-d'Or (PMT, AFC), Département de la Côte-d'Or (PMI), gestionnaires

#### ÉVALUATION

- Nombre de réunions organisées
- Enquête de satisfaction et questionnaire d'évaluation après chaque réunion de réseau (EAJE et coordinateurs)

#### CALENDRIER

Oct. 2023 : Réunion départementale du réseau EAJE (fréquence annuelle)

## FICHE ACTION A.4.2 : POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET MC/MAM

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante

##### Objectif Stratégique :

A.4. Soutenir les réseaux d'acteurs

#### CIBLE

- ✓ Poursuivre et actualiser l'accompagnement des réseaux d'acteurs

#### DESCRIPTIF

- ❖ **MICROCRECHES**
  - Contribution à la réunion de porteurs de projet organisée par la PMI
  - Diffusion des données statistiques pour les études de besoin
  - Articulation avec la Pmi et les territoires
- ❖ **MAM**
  - Collaboration PMI/CAF dans l'accompagnement des porteurs de projet MAM (réunion d'information, accompagnement des divers projets)
  - Réflexion sur la refonte de l'accompagnement des porteurs de projet MAM (PMI en lien avec la CAF)

#### PILOTAGE

CAF de la Côte-d'Or, Département de la Côte d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

CAF de la Côte-d'Or (PMT, AFC), Département de la Côte-d'Or (PMI), gestionnaires

#### ÉVALUATION

- ❖ **MICROCRECHES**
  - Nombre de porteurs de projets accompagnés jusqu'à concrétisation du projet
- ❖ **MAM**
  - Nombre de réunions porteurs de projet
  - Nombre de projets suivis, aboutis
  - Nouvelles modalités d'accompagnement des porteurs de projet dont mis en réseau

#### CALENDRIER

2 à 3 réunions par an des porteurs de projet MAM/MC selon les sollicitations

## FICHE ACTION A.4.3 : COORDINATION DU RÉSEAU DES RPE

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante

##### Objectif stratégique :

A.4. Soutenir le réseau d'acteurs

#### CIBLE

- ✓ Améliorer l'accueil individuel par l'accompagnement des RPE dans la déclinaison de leurs missions, l'accueil du jeune enfant et les nouveaux enjeux

#### DESRIPTIF

À partir de plusieurs leviers, de l'actualité, des besoins repérés ou exprimés par les animatrices/responsables de RPE

- Réunion départementale des RPE 1 à 2 fois par an
- Webinaire en fonction des besoins et opportunités
- RPE divisé en 4 groupes « territoire » dont 6 réunions annuelles par groupe « territoire » en demi-journée, couplées avec l'analyse de la pratique (financée par le gestionnaire de RPE)
- Partenariat spécifique avec le CIDFF et déploiement d'actions en faveur de l'emploi d'une assistante maternelle
- Recours à des intervenants en fonction des besoins
- Appui sur de l'information/formation et dynamique participative

#### ÉVALUATION

- Les différents types de réunions
- Nombre d'animatrices différentes présentes
- Meilleure connaissance de l'accueil du jeune enfant et de son environnement
- Meilleure appréhension des missions du RPE : outils, enjeux
- Satisfactions des professionnels

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Département de la Côte-d'Or,  
Mutualité française Bourgogne  
Franche-Comté

#### CALENDRIER

Accompagnement des nouvelles professionnelles le sur la CCN et posture professionnelle en lien avec mission dédiée par CIDFF

Réunion départementale annuelle

24 réunions par territoire

Permanence juridique CIDFF et démarche formative

## FICHE ACTION A.5.1 : FINALISATION DU PROJET D'ACCUEIL DES 2-3 ANS EN LIEN AVEC LES PEDT ET LES CTG

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante

##### Objectif stratégique :

A.5. Construire un projet d'accueil collectif coordonné des 2-3 ans

#### CIBLE

- ✓ Accompagner les différents acteurs (parents, professionnels, enfants, gestionnaires) dans cet accueil spécifique
- ✓ Permettre aux enfants de mieux vivre ces transitions crèche/école

#### DESCRIPTIF

- Capitalisation des résultats de la consultation partenariale et relance du projet en lien avec la SDJES, les établissements scolaires et les accueils collectifs de mineurs pour intégrer les préconisations (charte ?) dans les projets éducatifs de territoire et les conventions territoriales globales.

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf de la Côte-d'Or (PMT), Éducation nationale (SDJES, écoles), accueils collectifs de mineurs, collectivités

#### CALENDRIER

À partir de 2023

#### ÉVALUATION

- Intégration de préconisations et point de vigilance dans les PEDT signés ou en renouvellement et dans les CTG

# FICHE ACTION B.1.1 : ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE COMMUNICATION MOBILISANT LES TERRITOIRES

## AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

### Orientation B : Améliorer l'accès de tous les enfants

#### Objectif stratégique :

B.1. Améliorer l'information pour toucher tous les publics

#### CIBLE

- ✓ Accompagner les collectivités à améliorer l'information « grand public » sur les différents modes d'accueil
- ✓ Lutter contre le non-recours de familles notamment les plus éloignées de l'offre (socialement et géographiquement)

#### DESRIPTIF

- Accompagnement des politiques Petite Enfance locales :
  - ⇒ Sensibilisation des élus et techniciens
  - ⇒ Accompagnement des démarches de communication et d'information (guichet unique, portail familles, association des partenaires sociaux locaux, etc.)
- Mobilisation des moyens internes Caf (service communication, PMT) pour information sur les orientations COG, et les conditions d'accueil Petite Enfance en ayant une attention particulière sur les publics spécifiques
- Promotion du site monenfant.fr

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf de la Côte-d'Or (PMT, service communication), collectivités, Conseil départemental (PMI)

#### CALENDRIER

Mise en œuvre en articulation avec les axes de la CTG dans les collectivités sur tout le temps de contractualisation

Communication tout au long du schéma via les instances, les rencontres partenariales et les NTIC

#### ÉVALUATION

- Mise en place effective des plans de communication au sein des collectivités (plaquette, portail familles, sites internet, etc.)
- Publication des critères et conditions d'accès à l'offre
- Mise en œuvre de projets spécifiques avec les partenaires sociaux (information ciblée)

## FICHE ACTION B.1.2 : DÉVELOPPEMENT DE LA MISSION RENFORCÉE DES RPE RELATIVE AU GUICHET UNIQUE

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation B : Améliorer l'accès de tous les enfants

##### Objectif stratégique :

B 1 Améliorer l'information pour toucher tous les publics

#### CIBLE

- ✓ Positionner les RPE en guichet unique, lieu central de l'information sur les modes d'accueil des territoires

#### DESCRIPTIF

S'appuyer sur plusieurs dynamiques ou leviers :

- Adaptation de nos attentes CAF au Référentiel National RPE/Circulaire 2021
- Communiquer sur les RPE et leurs missions via base allocataire (déclaration de grossesse)
- Amélioration de la communication : transcrire la fiche guide sur un support plus attractif
- Accompagnement des RPE/gestionnaire porteurs de projet guichet unique
- RAC : réflexion, partage, expérimentation, création d'outils
- Réseaux des RPE/RPE partage d'expérience, d'outils
- Les CTG : information/sensibilisation/adéquation avec les besoins du territoire

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Partenaire de la Charte qualité des RPE : la Caf, le Conseil Département, la Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne

#### CALENDRIER

Sur toute la durée de la circulaire RPE et du SDSF

#### ÉVALUATION

- Annuelle :
  - Développement en lien avec les CTG et besoins de territoire
  - Évolution du nombre de guichets uniques, de communes couvertes et population
  - Nombre de familles accompagnées chaque année par les RPE (via bilan sphinx ou AFA/MAÏA)
- Pluriannuelle :
  - Niveau de satisfaction des familles via RPE ou base allocataires via territoires couverts et en particulier sur l'accompagnement à la recherche, parcours simplifié
  - Apports de la RAC, de la dynamique de réseau, des outils créés
  - Plus-value sur les observatoires de l'accueil du jeune enfant via réunions de suivi CTG

## FICHE ACTION B.2.1 : RÉFLEXION SUR LES CRITÈRES D'ADMISSION POUR FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation B : Améliorer l'accès de tous les enfants

##### Objectif stratégique :

B.2. Renforcer la mixité sociale dans les modes d'accueil et soutenir les démarches d'accueil spécifique

#### CIBLE

- ✓ Poursuivre le travail avec les gestionnaires et collectivités autour des critères d'admission

#### DESCRIPTIF

- Accompagnement des territoires dans la révision des règlements des commissions d'attribution des places
- Suivi de l'étude Isaje et l'évaluation sur les territoires expérimentaux (ville de Dijon notamment).
- Étude de la nécessité de recourir à un prestataire pour accompagner la démarche localement.

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf 21, Département, Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne, la DDETS et les collectivités concernées.

#### CALENDRIER

Sur toute la durée du SDSF en articulation aux démarches CTG

#### ÉVALUATION

- Publicité et transparence des critères d'attribution des places en crèches
- Existence d'un critère d'inclusion sociale dans les critères d'attribution
- Évolution de l'offre vers plus de mixité sociale

## FICHE ACTION B.2.2 : ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU DES EAJE ET DES COLLECTIVITÉS SUR LA QUESTION DE LA MIXITÉ SOCIALE ET DES BESOINS D'ACCUEIL SPÉCIFIQUES

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation B : Améliorer l'accès de tous les enfants

##### Objectif stratégique :

B.2. Renforcer la mixité sociale dans les modes d'accueil et soutenir les démarches d'accueil spécifique

#### CIBLE

- ✓ Soutenir le développement de l'accueil de tous les publics (accueil occasionnel, accueil spécifique, minimas sociaux)

#### DESCRIPTIF

- Travail avec les gestionnaires autour de l'indicateur nombre d'enfants par place et statistiques Filoué
- Développement de l'accueil occasionnel (notamment déploiement des kits « accueil occasionnel » - à venir) et du dispositif Avip
- Recensement annuel des bénéficiaires des minimas sociaux (Pmi et Filoué)
- Mesure de la mixité sociale (données d'activité (moyenne de participation financière)
- Mesure de réalisation du taux d'enfants inscrits pour lesquels la tarification horaire appliquée est inférieure à 1 €
- Utilisation de l'outil « fiche portrait des EAJE » (cf. IT IDA)

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf 21, Département de la Côte-d'Or, Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne, la DDETS, et collectivités concernées

#### CALENDRIER

Poursuite de la veille annuelle

2022 : Analyse croisée des statistiques locales Filoué  
Évaluation dans les comités de pilotage ou la commission Petite Enfance

#### ÉVALUATION

- Nombre, typologie des publics accueillis
- Développement des projets spécifiques insertion (Avip et autres).
- Évolution des critères d'attribution des places d'accueil dont critère d'inclusion sociale.
- Suivi de la réalisation des bonus mixité sociale.

## FICHE ACTION B.2.3 : DÉPLOIEMENT DU LABEL AVIP 21

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation B : Améliorer l'accès de tous les enfants

##### Objectif Stratégique :

B.2. Renforcer la mixité sociale dans les modes d'accueil et soutenir les démarches d'accueil spécifique

#### CIBLE

- ✓ Développer les labellisations crèches Avip sur le département

#### DESCRIPTIF

- Évaluation participative de l'expérimentation 2020-2022 et benchmarking dans une démarche intégrant la recherche de financement complémentaire
- Poursuite de la méthodologie participative (groupe *ad hoc*) et association des gestionnaires à toutes les étapes pour :
  - La construction et la relance de l'appel à projet
  - La création d'une charte départementale
  - L'évaluation et le retour d'expérience.
- Généralisation de l'appel à projet
- Communication et développement des partenariats (collectivités, service public de l'emploi, SIAE, organismes médico-sociaux, etc.)

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, DDETS

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf 21, Département, Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne, la DDETS, Pôle Emploi, Missions locales, et collectivités concernées

#### ÉVALUATION

- Nombre, typologie et implantation de structures labellisée
- Niveau de participation des partenaires à la démarche évaluative
- Enquête auprès des familles
- Modalités de diffusion et de communication sur le dispositif

#### CALENDRIER

Début 2023 : Lancement du nouvel appel à projet de généralisation

## FICHE ACTION B.2.4 : DISPOSITIF HORAIRES ATYPIQUES ET INSERTION

### AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

#### Orientation B : Améliorer l'accessibilité de tous les enfants

##### Objectif stratégique :

B.2. Renforcer la mixité sociale dans les modes d'accueil et soutenir les démarches d'accueil spécifique

#### CIBLE

- ✓ Développer le dispositif d'accueil à domicile en horaires atypiques en milieu rural
- ✓ Envisager le déploiement d'un dispositif type « Mahmique » mobilisant d'autres sources de financement (employeurs) et ouvrant ce type d'offre à d'autres publics.

#### DESRIPTIF

- Intégration des évolutions liées à la Circulaire 2021\_03 sur l'aide à domicile des familles
- Benchmarking réseau Caf/dispositifs déployés pour la garde à domicile, montage financier et résultats.
- Refonte de l'appel à projet Horaires atypiques
- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt auprès d'associations ou de structures ciblées

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf 21, Département, Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne-Atome

#### CALENDRIER

2023 : Refonte de l'appel à projet Horaires atypiques

2024 : Démarrage du projet

#### ÉVALUATION

- Évaluation du dispositif Atome :
  - Nombre de familles
  - Répartition métropole / hors métropole
  - Durée moyenne des prises en charge
  - Analyse des prises en charge, origine de la demande, situations particulières

# FICHE ACTION B.3.1 : RENOUVELLEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CADRE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

## AXE 1 : ADAPTER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

### Orientation B : Améliorer l'accessibilité de tous les enfants

#### Objectif stratégique :

B.3. Développer l'accueil des enfants en situation de handicap

#### CIBLE

- ✓ Développer et conforter la Plateforme Ressources Handicap (PARI)

#### DESCRIPTIF

- Veille de l'engagement de chaque partenaire signataire de la convention cadre pour :
  - Prendre les dispositions nécessaires pour que les actions prévues se déroulent dans les meilleures conditions
  - Désigner un référent en charge du suivi de la démarche
  - Conventionner avec les PEP CBFC, porteur de la plateforme, pour définir les conditions de soutien financier apportées à cette association
- Renforcement des moyens dédiés au PARI (dont recrutement de personnel)
- Évaluation de l'impact et des résultats du PARI
- Proposition de formations spécifiques à chaque équipe et organisation en proximité y compris dans les zones rurales

#### PILOTAGE

Association PEP CBFC, ARS BFC, Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or, Éducation nationale

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf 21(PMT), Département (MDPH), Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne, Éducation nationale (SDJES)

#### CALENDRIER

Sur toute la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023

Copil annuel et Cotech en fonction des besoins

2023 : bilan de la convention avec évaluation du PARI

#### ÉVALUATION

- Évaluation des activités du PARI au fur et à mesure de la mise en œuvre au sein du COFIL
- Bilan final avec évaluation des impacts auprès des signataires, partenaires et familles

# Fiches action

Axe 2 : Développer les actions de soutien à la parentalité

# FICHE ACTION A.1.1 : DÉFINITION D'UN APPEL À PROJET INSTITUTIONNEL EXPÉRIMENTAL DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ S'APPUYANT SUR LES PRATIQUES INNOVANTES

## AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

### Orientation A : Veiller à la qualité des actions et à son adéquation aux besoins

#### Objectif stratégique :

A.1. Soutenir et essayer les démarches innovantes de soutien à la parentalité

#### CIBLE

- ✓ Maintenir la forte mobilisation à l'œuvre pendant la crise sanitaire pour soutenir d'autres modes de faire dans le soutien à la parentalité

#### DESCRIPTIF

- Elaborer un cahier des charges pour lancer un appel à projet aux structures et associations visant à innover dans le soutien à la parentalité
- Soutenir financièrement quelques projets ciblés sur des thématiques en lien avec le soutien à la parentalité mettant à l'œuvre des pratiques innovantes

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Centres sociaux, Espaces de Vie Sociale, associations, ...

#### CALENDRIER

Fin 2022 : lancement de l'appel à projet

2023 : début de l'AAP

#### ÉVALUATION

- Nombre de réponses à l'appel à projet
- Variété des candidatures et des projets
- Nombre de parents concernés
- Budget alloué

## FICHE ACTION A.1.2 : IDENTIFICATION ET EXPÉRIMENTATION D'UNE OU DEUX ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ EN ENTREPRISE ET FORMALISATION D'UN MODÈLE D'INTERVENTION

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation A : Veiller à la qualité des actions et à son adéquation aux besoins

##### Objectif stratégique :

A.1. Soutenir et essayer les démarches innovantes de soutien à la parentalité

##### CIBLE

- ✓ Diversifier les lieux d'accompagnement et soutien à la parentalité en expérimentant quelques actions au sein d'entreprises volontaires

##### DESCRIPTIF

- Identifier une ou deux entreprises pour conduire en leur sein des actions de soutien à la parentalité en collectif auprès d'un petit groupe de parents
- Mobiliser une association de soutien à la parentalité pour intervenir
- Si la démarche est concluante, en modéliser le schéma d'intervention pour en formaliser les conditions de réussite, et les pratiques innovantes qui pourraient être essayées dans d'autres entreprises

##### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or

##### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Entreprises, associations

##### CALENDRIER

Fin 2022 : expérimentation à la Caf de la Côte-d'Or

2023 : identification des entreprises

##### ÉVALUATION

- Nombre d'entreprises
- Nombre de parents associés
- Nombre d'interventions réalisées
- Taux de satisfaction des parents et employeurs
- Élaboration effective d'un modèle type d'intervention

## FICHE ACTION A.2.1 : SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DES LIEUX DE RÉPIT POUR LES PARENTS (MAISON DES FAMILLES, ...)

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation A : Veiller à la qualité des actions et à son adéquation aux besoins

##### Objectif stratégique :

A.2. Déployer et développer l'offre de service en matière de soutien à la parentalité sur tous les territoires

#### CIBLE

- ✓ Participer à l'implantation ou à la pérennisation des maisons des familles par un apport en ingénierie
- ✓ Etudier les conditions de faisabilité du financement

#### DESCRIPTIF

- Accompagnement à la mise en œuvre et/ou à la participation au fonctionnement des maisons des familles en Côte-d'Or.
- Soutien des associations porteuses, envoi systématique des appels à projet en lien avec la thématique de soutien à la parentalité

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Tous les prescripteurs, services sociaux, CHRS, ...

#### CALENDRIER

Sur toute la durée du SDSF

#### ÉVALUATION

- Nombre de maisons des familles
- Nombre et typologie des familles utilisatrices
- Nombre et type d'activités proposées
- Montant des soutiens financiers

# FICHE ACTION A : DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS CIBLÉES SUR LES TERRITOIRES

## AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

### Orientation 1 : Veiller à la qualité des actions et à son adéquation aux besoins

#### Objectif stratégique :

1.2. Déployer et développer l'offre de service en matière de soutien à la parentalité sur tous les territoires

#### CIBLE

- ✓ Prévenir les risques, intervenir plus tôt pour prévenir les parents
- ✓ Déployer des actions à partir de problématiques spécifiques à certains territoires ou certains publics

#### DESCRIPTIF

- Réalisation d'actions de prévention pouvant prendre des formes variées (informations collectives, débats, conférences, expositions, forums, ...)
- Diffusion de l'exposition sur les Ecrans réalisée par le Département en faveur de structures volontaires
- Création ou mobilisation de supports innovants à l'appui des thématiques traitées

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or, MSA Bourgogne

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Tous les partenaires professionnels ou bénévoles qui accompagnent les parents

#### CALENDRIER

Sur toute la durée du SDSF

#### ÉVALUATION

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de personnes informées
- Portée des informations préventives

## FICHE ACTION 5 : DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS CIBLÉES SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES (ZRR, QPV)

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation 1 : Veiller à la qualité des actions et à son adéquation aux besoins

##### Objectif stratégique :

1.2. Déployer et développer l'offre de service en matière de soutien à la parentalité sur tous les territoires

#### CIBLE

- ✓ En s'appuyant sur les réseaux parentalité existants ou émergents des territoires qualifiés, identifier et accompagner techniquement et financièrement la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité

#### DESCRIPTIF

- Élaboration d'une cartographie des territoires ZRR et QPV concernés
- Accompagnement de la formalisation des réseaux parentalité sur les territoires identifiés
- Organisation de séances d'information sur les dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité auprès d'acteurs identifiés

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or, MSA Bourgogne

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Centres sociaux, associations, collectivités territoriales, ...

#### CALENDRIER

Fin 2023 : cartographie

Janvier 2024 : organisation des séances d'information

#### ÉVALUATION

- Nombre de séances d'information organisées
- Évolution du nombre d'actions de soutien à la parentalité mises en œuvre sur les territoires identifiés

## FICHE ACTION A.3.1 : SUIVI DE LA COUVERTURE DÉPARTEMENTALE DES OFFRES DE SERVICES DANS LE CADRE DES SITUATIONS CONFLICTUELLES RENCONTRÉES PAR LES PARENTS

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation A : Veiller à la qualité des actions et à son adéquation aux besoins

##### Objectif stratégique :

A.3. Poursuivre et consolider les réponses aux parents confrontés à des situations familiales conflictuelles

#### CIBLE

- ✓ Veiller à l'équilibre offre/besoins par le biais des réseaux constitués (service de médiation familiale conventionné, Espaces Rencontres, ...) et des rencontres spécifiques avec les associations agissant sur ce champ
- ✓ Évaluer la couverture départementale

#### DESCRIPTIF

- Maintien de l'animation des réseaux
- Maintien des rencontres périodiques avec les associations
- Élaboration d'une cartographie fonctionnelle et géographique de l'offre en la matière

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Services de médiation familiale, Espaces Rencontres, associations, ...

#### CALENDRIER

Toute la durée du SDSF : poursuite de l'animation des réseaux et des rencontres périodiques

1<sup>er</sup> semestre 2023 : élaboration de la cartographie

#### ÉVALUATION

- Maintien de l'offre existante

## FICHE ACTION A.3.2 : RÉFLEXION SUR UN LIEU « ESPACE RENCONTRES PARENTALITÉ ET MÉDIATION FAMILIALE » SUR LE SECTEUR BEAUNOIS

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation A : Veiller à la qualité des actions et à son adéquation aux besoins

##### Objectif stratégique :

A.3. Poursuivre et consolider les réponses aux parents confrontés à des situations familiales conflictuelles

#### CIBLE

- ✓ Équilibrer et garantir la couverture globale du département

#### DESRIPTIF

- Rédaction d'un cahier des charges pour créer un espace intégrant des permanences de médiation familiale
- Lancement de l'appel à projet

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or, MSA Bourgogne

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

1,2,3 Familles, LARPE, Maison des adolescents et de leurs parents

#### CALENDRIER

Début 2023 : rédaction du cahier des charges

Fin 2023 : mise en œuvre

#### ÉVALUATION

- Nombre de parents et enfants reçus
- Nombre de prestations délivrées
- Nombre de professionnels engagés

## FICHE ACTION A.4.1 : POURSUITE DE LA STRUCTURATION ET ANIMATION D'UN RESEAU PARENTALITÉ SUR LES PLANS DÉPARTEMENTAL ET TERRITORIAL

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation A : Veiller à la qualité des actions et à son adéquation aux besoins

##### Objectif stratégique :

A.4. Renforcer l'interconnaissance et la coordination des porteurs d'actions de soutien à la parentalité

#### CIBLE

- ✓ Structurer l'approche du soutien à la parentalité à l'échelle du département
- ✓ Favoriser l'interconnaissance des acteurs du soutien à la parentalité sur leur territoire d'intervention
- ✓ Contribuer à la mise en place d'actions partenariales

#### DESCRIPTIF

- Identification des acteurs départementaux et formalisation du réseau départemental
- Réalisation d'une cartographie des acteurs par territoire
- Définition d'un cahier des charges « Réseau locale de soutien à la parentalité »
- Mobilisation de potentiels pilotes des réseaux locaux
- Formalisation des réseaux locaux

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'ensemble des porteurs d'actions de soutien à la parentalité

#### CALENDRIER

Action récurrente sur chaque année avec une cartographie réalisée en 2023

#### ÉVALUATION

- Formalisation du réseau départemental
- Nombre de réseaux locaux actifs

## FICHE ACTION A.4.2 : ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT DÉPARTEMENTAL RÉCURRENT

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation A : Veiller à la qualité des actions et à son adéquation aux besoins

##### Objectif stratégique :

A.4. Renforcer l'interconnaissance et la coordination des porteurs d'actions de soutien à la parentalité

#### CIBLE

- ✓ Permettre la valorisation des nombreuses actions mises en œuvre sur le département
- ✓ Contribuer à la dynamique de réseau

#### DESCRIPTIF

- Mise en place d'un groupe de travail collaboratif associant des acteurs des territoires et les partenaires institutionnels
- Mise en œuvre opérationnelle des résultats des travaux du groupe collaboratif

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'ensemble des porteurs d'actions de soutien à la parentalité

#### CALENDRIER

Action récurrente sur chaque année du schéma

#### ÉVALUATION

- Mise en œuvre annuelle effective
- Niveau de satisfaction des acteurs
- Nombre de participants aux différents temps forts proposés

## FICHE ACTION A.5.1 : ÉLABORATION D'UN QUESTIONNAIRE DE RECUEIL DES BESOINS DES FAMILLES

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation A : Veiller à la qualité des actions et à son adéquation aux besoins

##### Objectif stratégique :

A.5. Maintenir une veille active des besoins des parents

##### CIBLE

- ✓ Améliorer le recueil des besoins des parents en exploitant les réseaux de familles existants (Udaf, ADMR, ...)
- ✓ Solliciter l'expertise et la connaissance des associations

##### DESCRIPTIF

- Élaborer un questionnaire de recueil des difficultés récurrentes rencontrées par les familles dans l'éducation de leurs enfants
- Créer un questionnaire suffisamment précis pour être exploitable
- Intégrer les difficultés générées ou renforcées par la crise sanitaire
- Associer les parents aux réflexions à l'issue du dépouillement du questionnaire

##### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or, MSA Bourgogne

##### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Toutes les associations qui accompagnent des familles dans le départemental, les lieux d'accueil et de rencontres ainsi que les centres sociaux

##### CALENDRIER

2022-2023

##### ÉVALUATION

- Nombre d'associations ou de structures repérées
- Nombre de questionnaires adressés et retournés
- Taux de réponse
- Nombre de familles concernées
- Nombre de thématiques identifiées par tranche d'âge

## FICHE ACTION B.1.1 : INTÉGRATION DES INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ AU SITE MONENFANT.FR

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation B : Favoriser l'accessibilité des actions de soutien à la parentalité

##### Objectif stratégique :

B.1. Consolider la communication grand public relative aux actions de soutien à la parentalité

##### CIBLE

- ✓ S'assurer du bon recensement des actions conduites sur le département
- ✓ Organiser et finaliser l'implantation au sein du site monenfant.fr
- ✓ Rendre l'information accessible par la promotion du site

##### DESCRIPTIF

- S'appuyer sur les réseaux parentalité locaux ainsi que sur le REAAP pour maintenir la bonne connaissance des actions déployées sur le département
- Mobiliser le groupe projet CAF monenfant.fr

##### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

##### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Porteurs d'actions de soutien à la parentalité, Fédération des centres sociaux de la Côte -d'Or

##### CALENDRIER

Septembre 2023 : implantation systématique des actions REAAP retenues

Systematisation sur toute la durée du schéma

##### ÉVALUATION

- Nombre d'actions intégrées sur le site monenfant.fr

## FICHE ACTION B.2.1 : ORGANISATION D'UNE INFORMATION AUPRÈS DES ACTEURS PRESCRIPTEURS, S'APPUYANT SUR LES RÉSEAUX LOCAUX

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation B : Favoriser l'accessibilité des actions de soutien à la parentalité

##### Objectif stratégique :

B.2. Améliorer et promouvoir l'image de la médiation sociale et familiale et des modes alternatifs de résolution des conflits

#### CIBLE

- ✓ Assurer une bonne connaissance de l'offre de service spécialisé dans la résolution des conflits sur le département
- ✓ Promouvoir l'intérêt social de l'offre de services

#### DESCRIPTIF

- Organisation de séquences de présentation auprès des services et structures identifiées
- Mise à jour et diffusion d'outils de communication dédiés
- Réalisation d'un film promotionnel sur les modes alternatifs de résolution des conflits
- Recherche de co-financements pour la réalisation de l'action

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Services de médiation familiale, CMARD, Fédération des centres sociaux de la Côte-d'Or

#### CALENDRIER

Février 2022 : présentation au sein du réseau de la Fédération des centres sociaux

1<sup>er</sup> semestre 2022 : réalisation du film promotionnel

#### ÉVALUATION

- Nombre de séances de présentation organisées
- Diffusion du film promotionnel
- Évolution du volume d'activité de services de médiation familiale

## FICHE ACTION B.3.1 : ORGANISATION DE CONFÉRENCES DÉBAT EN MOBILISANT DES LEVIERS CULTURELS ET LUDIQUES

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation B : Favoriser l'accessibilité des actions de soutien à la parentalité

##### Objectif stratégique :

B.3. Favoriser et accompagner la formation des acteurs, professionnels et bénévoles

#### CIBLE

- ✓ Recenser les besoins en formation des intervenants en parentalité
- ✓ Développer la maîtrise de nouveaux supports d'intervention pour l'accompagnement des parents

#### DESSCRIPTIF

- Recensement des attentes et besoins des acteurs (questionnaire, enquête flash, ...)
- Organisation de temps de formation pour accompagner les intervenants sur les besoins fondamentaux de l'enfant et des jeunes et sur des pratiques professionnelles innovantes plaçant la valorisation et le développement de compétences parentales au cœur des débats

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or, MSA Bourgogne

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

EPE, associations, organismes de formation, CNFPT, ...

#### CALENDRIER

2022-2023

#### ÉVALUATION

- Nombre d'intervenants en parentalité repérés
- Nombre d'intervenants formés
- Nombre de jours de formation
- Nombre de sessions de formation

## FICHE ACTION B.3.2 : MISE EN PLACE D'UNE FORMATION POUR LES COORDINATEURS ET/OU INTERVENANTS DU CLAS

### AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### Orientation B : Favoriser l'accessibilité des actions de soutien à la parentalité

##### Objectif stratégique :

B.3. Favoriser et accompagner la formation des acteurs, professionnels et bénévoles

#### CIBLE

- ✓ Aider les coordinateurs et/ou intervenants CLAS à mieux appréhender le dispositif d'accompagnement à la scolarité
- ✓ Accompagner les coordinateurs e/ ou les intervenants CLAS dans l'identification et la mise en œuvre d'outils pertinents pour établir du lien avec les familles

#### DESCRIPTIF

- Définition d'un cahier des charges précisant les attendus de la formation
- Identification d'un prestataire de formation
- Mise en place des formations

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Opérateurs CLAS, organismes de formation, ...

#### CALENDRIER

4<sup>ème</sup> trimestre 2022 : définition du cahier des charges

1<sup>er</sup> semestre 2023 : mise en place de la formation

Action ayant vocation à être reconduite sur la période du schéma

#### ÉVALUATION

- Nombre de formations mises en œuvre
- Nombre de coordinateurs et/ou d'intervenants formés

# FICHE ACTION B.4.1 : LES PARENTS PARLENT AUX PARENTS : PUBLICATION D'EXPÉRIENCES RÉUSSIES DE PARTICIPATION À DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

## AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

### Orientation B : Favoriser l'accessibilité des actions de soutien à la parentalité

#### Objectif stratégique :

B.4. Recenser et promouvoir des expériences de « parents parlent aux parents »

#### CIBLE

- ✓ Favoriser l'expression des parents.
- ✓ Structurer et déployer la publication des expériences recensées.

#### DESSCRIPTIF

- Identification des structures permettant la captation des témoignages
- Définition et création des supports de création
- Mobilisation des réseaux d'acteurs pour diffusion et promotion

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Udaf, Ecole des parents, Fédération des centres sociaux...

#### CALENDRIER

A compter de janvier 2023

4eme trimestre 2023 : diffusion des supports

#### ÉVALUATION

- Nombre d'expériences répertoriées.
- Diffusion des supports élaborés...

# Fiches action

Axe 3 : Accompagner le développement de l'AVS, la participation des habitants et l'adaptation aux besoins sociaux des familles

## FICHE ACTION A.1.1 : SOUTIEN FINANCIER DES STRUCTURES AVS PAR LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DU SDAVS ET LANCEMENT D'APPELS À PROJETS

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir les structures existantes (centres sociaux et EVS)

##### Objectif stratégique :

A.1. Consolider l'accompagnement stratégique, technique et financier des projets des structures AVS

#### CIBLE

- ✓ Assurer un soutien financier complet aux structures AVS existantes

#### DESRIPTIF

- ❖ **Soutien financier des partenaires :**
  - Mobilisation des différentes aides de chaque partenaire CAF, Conseil Départemental et MSA tant pour le fonctionnement que pour l'investissement (cf. détails au verso de la fiche action)
- ❖ **Appels à projets spécifiques AVS :**
  - Identification d'AAP visant à valoriser des actions mises en place dans le cadre des projets sociaux ou des projets familles et qui favorisent l'implication des habitants et/ou des bénévoles.
  - Thématiques également possibles : l'inclusion numérique, la transition écologique, l'alimentation, la mobilité, le départ en vacances des familles, le handicap...
  - Publics concernés : habitants du territoire, familles, enfants et jeunes, bénévoles impliqués dans la vie de la structures, personnes isolées...

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or, Département de la Côte-d'Or, Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale concernés

#### CALENDRIER

Versement des subventions de fonctionnement : rythme annuel

Calendrier des AAP à déterminer selon besoins

#### ÉVALUATION

- Nombre d'appels à projets initiés par les partenaires du SDAVS
- Thématiques des appels à projets
- Nombre de réponses des structures de l'AVS
- Montant financier global engagé par année
- Nombre et typologie des participants aux actions liées aux appels à projet
- Evaluation par action des structures de l'AVS

## ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES SDAVS

### ❖ Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or :

- La prestation de service Animation Globale et Coordination (PS AGC) et prestation de service Animation Collective Familles (PS ACF) :
  - ⇒ Destinées aux centres sociaux agréés par la CAS, instance politique de la Caf
  - ⇒ La PS AGC est une prestation à la fonction qui contribue au financement de la fonction de pilotage du centre social
  - ⇒ Le projet familles doit répondre aux problématiques du territoire et développer des actions de coordination des partenaires à l'échelle du territoire et des actions principalement collectives
  - ⇒ La PS ACF est une prestation à la fonction qui contribue au financement de la fonction du référent familles
- La prestation de service Animation Locale (PS AL) pour les espaces de vie sociale :
  - ⇒ Destinée à l'EVS agréés par la CAS, instance politique de la Caf
  - ⇒ La PS vise à cofinancer la réalisation du projet. Elle peut couvrir les dépenses de fonctionnement et les charges salariales, s'il y a des salariés au sein de la structure
- Les financements à l'investissement

### ❖ Le Conseil départemental de la Côte-d'Or :

- Soutien financier au fonctionnement global du centre social rural
- Contribue à la qualification des personnels de l'animation globale afin que celle-ci soit en conformité avec les exigences des circulaires CNAF de 2012 et 2016
- ⇒ Le cocontractant s'engage à :
  - Développer l'accueil des publics du Conseil départemental.
  - Développer des actions collectives en partenariat avec les Espaces solidarité familles du Conseil départemental impliquant la nécessité de travailler au rapprochement du public du centre social vers les travailleurs sociaux
  - Soutenir la mobilité des publics participant aux actions collectives
- Favoriser la qualification des personnels
- Financement accordé dans les limites du montant du budget alloué par le Conseil départemental

### ❖ La MSA Bourgogne :

- Soutien des structures AVS à la mise en œuvre d'une action sociale de proximité et à l'amélioration des conditions de vie des adhérents du régime agricole
- Autour de l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ; le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur les territoires ; la prise de responsabilité des habitants
- Financements aux structures implantées en milieu rural, agréées par la Caf et disposant d'un personnel qualifié
- Les conventions de financements seront renouvelées sous réserve des financements de la Convention d'Objectifs et de Gestion

## FICHE ACTION A.1.2 : POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES CCDAS DE LA CAF ET DES DÉLÉGUÉES DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir les structures existantes (centres sociaux et EVS)

##### Objectif stratégique :

A.1. Consolider l'accompagnement stratégique, technique et financier des projets des structures AVS

#### CIBLE

- ✓ Favoriser le développement qualitatif de l'animation de la vie sociale
- ✓ Développer et mettre en œuvre les politiques d'action sociale nationales et locales de la branche famille sur les territoires

#### DESCRIPTIF

- ❖ **Accompagnement des chargées de conseil et de développement en action sociale**
  - Soutien à la mise en œuvre du projet social et familles (aide méthodologique à l'élaboration du diagnostic, soutien à la rédaction du projet, évaluation...)
  - Compétences en ingénierie sociale
  - Participation aux instances collectives (comité de pilotage, temps techniques...)
  - Aide à la réflexion et au travail partenarial
  - Disponibilité pendant la durée de l'agrément (réalisation des actions et leur évaluation)
  - Accompagnement des structures dans certaines situations difficiles
- ❖ **Fédération des centres sociaux**
  - Méthodologie de renouvellement de projet en associant les habitants et les acteurs du territoire
  - Diagnostic
  - Évaluation et mesure de l'impact
  - Outils et méthodes participatives
  - Modèles socioéconomiques
  - Gestion des ressources humaines et financières
  - Développement des partenariats
  - Stratégie de développement et prospective
  - Dimension politique du projet centre social de l'échelon local à l'échelon national

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Ensemble des structures AVS

#### CALENDRIER

Tout au long du schéma en tant que de besoin

#### ÉVALUATION

- Nombre de structures accompagnées
- Nombre de réunions associées à cet accompagnement
- Typologie de l'accompagnement (renouvellement d'agrément, gestion d'une situation difficile...)
- Partenaires associés

## FICHE ACTION A.1.3 : MOBILISATION DES INSTANCES PARTENARIALES DE CONCERTATION EN CAS DE DIFFICULTÉS DES STRUCTURES DE L'AVS

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir les structures existantes (centres sociaux et EVS)

##### Objectif stratégique :

A.1. Consolider l'accompagnement stratégique, technique et financier des projets des structures AVS

#### CIBLE

- ✓ Apporter une réponse globale aux structures AVS en difficulté grâce au travail partenarial

#### DESCRIPTIF

- Pour les structures AVS rencontrant de manière contextuelle des difficultés internes et/ou externes (problèmes de financements, de reconnaissance auprès de la collectivité, difficultés à déployer son projet social...)
- Mise en place d'une instance partenariale de suivi de ces équipements pour :
  - ⇒ Un partage des constats des difficultés rencontrées
  - ⇒ La concertation inter partenariale des acteurs du SDAVS
  - ⇒ L'élaboration d'une évaluation conjointe
  - ⇒ La proposition d'une réponse collective
  - ⇒ Le déploiement d'actions concrètes pour accompagner l'équipement en difficultés

#### PILOTAGE

Partenaires du SDAVS et de la Charte qualité des centres sociaux : la Caf, le Département, la MSA Bourgogne, et la Fédération départementale des centres sociaux

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les structures de l'AVS, les gestionnaires, les collectivités d'implantation des équipements

#### CALENDRIER

Tout au long du schéma en tant que de besoin

#### ÉVALUATION

- Nombre de réunions.
- Temps d'accompagnement
- Nombre et types de réponses déployées
- Mobilisation des ressources

## FICHE ACTION A.2.1 : ÉLABORATION D'UN RÉFÉRENTIEL D'AGRÉMENT ESPACE DE VIE SOCIALE

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir les structures existantes (centres sociaux et EVS)

##### Objectif stratégique :

A.2. Poursuivre la démarche partenariale de définition de référentiels d'agrément des structures AVS

#### CIBLE

- ✓ Poursuivre la démarche partenariale du Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) dans l'accompagnement des projets

#### DESCRIPTIF

- Cadre réglementaire de la demande d'agrément EVS : circulaire Cnaf du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale
- La procédure d'agrément s'assure :
  - ⇒ Du respect de la démarche participative dans l'élaboration du projet (habitants, usagers, professionnels, partenaires)
  - ⇒ De l'accessibilité (ouverture à tous et toutes, accueil des personnes en situation de handicap, horaires, tarification...)
  - ⇒ De la formalisation des modalités de gouvernance de la structure, et des modes de participations des habitants.
  - ⇒ De l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics...
- Il est donc proposé de travailler sur une actualisation des critères d'agrément des espaces de vie sociale :
  - ⇒ Quels sont les rôles et les objectifs de chaque partenaire ?
  - ⇒ De quelle manière proposer une équité de traitement des structures ?
  - ⇒ De quelle manière être plus transparent avec les critères d'évaluation ?
  - ⇒ Quels sont les essentiels dans un projet d'agrément ?
  - ⇒ Quels sont les critères partagés ?

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Fédération des centres sociaux de la Côte-d'Or

#### CALENDRIER

Au cours de l'année 2022

#### ÉVALUATION

- Nombre et typologie des partenaires mobilisés
- Nombre de réunions
- Création d'un référentiel commun
- Modalités de diffusion et de communication du livrable

## FICHE ACTION A.2.2 : ACTUALISATION DE LA CHARTE QUALITÉ INTÉGRANT L'ACTUALISATION DE L'AGRÉMENT DES CENTRES SOCIAUX

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation A : Soutenir les structures existantes (centres sociaux et EVS)

##### Objectif stratégique :

A.2. Poursuivre la démarche partenariale de définition de référentiels d'agrément des structures AVS

#### CIBLE

- ✓ Poursuivre la démarche partenariale du Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) dans l'accompagnement des projets

#### DESCRIPTIF

- Les projets des centres sociaux doivent être en conformité avec la Charte qualité des centres sociaux et sont examinés par la commission d'agrément et d'évaluation
- Il est proposé de travailler sur une actualisation des critères :
  - ⇒ Quels sont les rôles et les objectifs de chaque partenaire ?
  - ⇒ De quelle manière proposer une équité de traitement des structures ?
  - ⇒ De quelle manière être plus transparent avec les critères d'évaluation ?
  - ⇒ Quels sont les essentiels dans un projet d'agrément ?
  - ⇒ Quels sont les critères partagés ?
- La question du pilotage des structures de l'animation de la vie sociale va également être interrogée : comité de pilotage, commission d'agrément, comité de pilotage maison France service, convention territoriale globale... Quels sont les attendus de chaque institution pour ces instances ?

#### PILOTAGE

Caf de la Côte-d'Or

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Partenaires du SDAVS et de la Charte qualité des centres sociaux : la Caisse d'allocations familiales, le Conseil départemental, la Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne et la Fédération départementale des centres sociaux

#### CALENDRIER

2022-2023

#### ÉVALUATION

- Nombre et typologie des partenaires mobilisés
- Nombre de réunions
- Création d'un référentiel commun
- Modalités de diffusion et de communication du livrable

## FICHE ACTION B.1.1 : RÉUNION DES INSTANCES PARTENARIALES ET ORGANISATION D' ACTIONS ET ÉVÈNEMENTS THÉMATIQUES

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation B : Faire de l'AVS un levier d'accompagnement des évolutions sociétales

##### Objectif stratégique :

B.1. Capitaliser et actualiser la connaissance partagée

##### CIBLE

- ✓ Maintenir une veille des évolutions sociétales

##### DESCRIPTIF

- ❖ **Réunion des instances partenariales (comité technique SDAVS)**
  - Mettre en place des comités techniques et de pilotage
  - Partager les ressources documentaires
- ❖ **Organiser des actions et événements thématiques**
  - Mobiliser des intervenants sur des thématiques préalablement identifiées
  - Acculturer les acteurs sur les thématiques
  - Proposer des temps de « formation/information »
  - Favoriser les temps d'échanges et d'appropriation

##### PILOTAGE

Partenaires SDAVS

##### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Acteurs du réseau animation de la vie sociale, intervenants, prestataires

##### CALENDRIER

2022-2026

##### ÉVALUATION

- Nombre de rencontres
- Thématiques abordées
- Nombre et typologie des acteurs
- Nombre de partenaires
- Emergence de nouveaux projets en lien à des besoins nouveaux identifiés

## FICHE ACTION B.2.1 : ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION POUR VALORISER L'AVS, INTEGRANT LA DIFFUSION DE SUPPORTS SPECIFIQUES

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation B : Faire de l'AVS un levier d'accompagnement des évolutions sociétales

##### Objectif stratégique :

B.2. Repérer, valoriser et essayer les initiatives locales innovantes

#### CIBLE

- ✓ Soutenir l'action des collectivités locales (communes, intercommunalités) en matière de participation des habitants
- ✓ Valoriser l'innovation locale côte-d'orienne

#### DESCRIPTIF

- Le public cible :
  - Les élus des EPCI,
  - Les associations représentatives d'élus
  - Les conseillers départementaux
- Valorisation des actions portées par les habitants en s'appuyant sur l'observatoire SENACS
- Création d'outils et supports spécifiques à destination des élus et des structures
- Recensement des actions conduites
- Capitalisation des effets et impacts des actions conduites en direction des habitants comme du point de vue des pratiques des acteurs professionnels et bénévoles
- Création de différents supports de communication à l'interne et à l'externe

#### PILOTAGE

Partenaires SDAVS

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Partenaires du SDAVS et de la Charte qualité des centres sociaux : la Caisse d'allocations familiales, le Conseil départemental, la Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne et la Fédération départementale des centres sociaux

#### CALENDRIER

2023-2026

#### ÉVALUATION

- Nombre de plaquettes SENACS et nombre de partenaires destinataires
- Nombre d'outils et supports créés
- Nombre de rencontres avec les élus
- Nombre d'actions valorisées

## FICHE ACTION C.1.1 : MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS GRÂCE AUX FONCTIONS D'APPUI ET DE RESSOURCE DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation C : Promouvoir la participation citoyenne des habitants et des familles

##### Objectif stratégique :

C.1. Faire émerger et animer une culture commune entre acteurs de l'AVS sur la participation des habitants (professionnels, associatifs, élus, agents des collectivités...)

##### CIBLE

- ✓ Permettre aux habitants d'être acteurs grâce aux fonctions d'appui de la Fédération des centres sociaux de la Côte-d'Or

##### DESCRIPTIF

- Mettre en réseau différents acteurs par des rencontres régulières soit par groupe de pairs ou lors de thématiques
- La démarche participative au cœur des rencontres :
  - ⇒ Co construction du contenu des thématiques
  - ⇒ Animation participative
  - ⇒ Co production (réflexion, échanges)
- Cette méthode s'applique à l'ensemble des acteurs, élus, bénévoles, directeurs-trices, référent famille, animateurs-trices, agent d'accueil...

##### EVALUATION

- Nombre de réunions
- Nombre de participants et de structures représentées
- Typologie des participants
- Thématiques abordées

##### PILOTAGE

Fédération des centres sociaux de la Côte-d'Or

##### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Partenaires du SDAVS et de la Charte qualité des centres sociaux : la Caisse d'allocations familiales, le Conseil départemental, la Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne, les Fédérations départementales des centres sociaux de la Côte-d'Or  
Les partenaires des centres sociaux et de la fédération

##### CALENDRIER

2023-2026

## FICHE ACTION C.1.2 : FORMATION DES ACTEURS

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation C : Promouvoir la participation citoyenne des habitants et des familles

##### Objectif stratégique :

C.1. Faire émerger et animer une culture commune entre acteurs de l'AVS sur la participation des habitants (professionnels, associatifs, élus, agents des collectivités...)

##### CIBLE

- ✓ Permettre aux habitants d'être acteurs des politiques publiques de services aux familles en formant les professionnels associatifs, les agents des collectivités, les élus ...

##### DESCRIPTIF

Plusieurs modalités de formation des acteurs :

- Journées Réseau des acteurs (cf. fiche action 7 mise en réseau)
- Formation interne dans les structures
- Déploiement de formation spécifiques existantes (FAVE : formation à visée émancipatrice / Animer un débat dans l'espace public / Mobilisation du public hors les murs...)
- Concevoir et proposer des formations en fonctions des besoins repérés
- Inciter à participer aux propositions de formation de la FCSF

##### ÉVALUATION

- Nombre de formation proposées et réalisées
- Thématiques abordées
- Nombre et typologie des participants
- Nombre de structures

##### PILOTAGE

Fédération des Centres sociaux de la Côte-d'Or, Caf de la Côte-d'Or

##### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Partenaires du SDAVS et de la Charte qualité des centres sociaux : la Caisse d'allocations familiales, le Conseil départemental, la Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne, les Fédérations départementales des centres sociaux de la Côte-d'Or et de la Nièvre, CNFPT et autres partenaires identifiés selon les thématiques

##### CALENDRIER

2023-2026

## FICHE ACTION C.1.3 : ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS SPÉCIFIQUES

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation C : Promouvoir la participation citoyenne des habitants et des familles

##### Objectif stratégique :

C.1. Faire émerger et animer une culture commune entre acteurs de l'AVS sur la participation des habitants (professionnels, associatifs, élus, agents des collectivités...)

#### CIBLE

- ✓ Renforcer les connaissances et les compétences des acteurs locaux sur l'AVS (participation, fonction accueil, projet famille, ...)
- ✓ Adapter les pratiques aux nouveaux enjeux actuels (démarche d'aller vers, impact social...)

#### DESCRIPTIF

- Organisation et participation à des événements spécifiques (journées à thème, forums, groupes nationaux...) pour :
  - ⇒ Partager les attendus des différents acteurs
  - ⇒ Construire un langage commun
  - ⇒ Être sensibilisé à différentes thématiques
  - ⇒ Renforcer les compétences de chacun
- Les cibles de cette action peuvent être diverses selon l'événement :
  - ⇒ Les professionnels des structures
  - ⇒ Les élus des territoires
  - ⇒ Les élus des structures associatives
  - ⇒ Les acteurs institutionnels de l'AVS
  - ⇒ Les habitants
  - ⇒ Les bénévoles

#### PILOTAGE

Partenaires du SDAVS et de la Charte qualité des centres sociaux : la Caisse d'allocations familiales, le Conseil départemental, la Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne et la Fédération départementale des centres sociaux

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Divers selon l'événement et la thématique abordée

#### ÉVALUATION

- Typologie et nombre d'actions mises en place, territoires et publics couverts
- Mobilisation et/ou implication des acteurs dans les réseaux
- Nombre de participants et typologie

#### CALENDRIER

Tout au long du schéma selon les besoins repérés

## FICHE ACTION C.2.1 : REPÉRAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS OU GROUPES D'HABITANTS SUSCEPTIBLES DE DÉVELOPPER DES DYNAMIQUES D'ANIMATION LOCALE

### AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AVS, LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET L'ADAPTATION AUX BESOINS SOCIAUX DES FAMILLES

#### Orientation C : Promouvoir la participation citoyenne des habitants et des familles

##### Objectif stratégique :

C.2. Poursuivre les démarches proactives de déploiement des structures AVS issues d'initiatives habitantes

#### CIBLE

- ✓ Renforcer l'équité territoriale en matière d'implantation des structures AVS agréées
- ✓ Soutenir, structurer et pérenniser les initiatives spontanées et citoyennes émergeant sur les territoires

#### DESCRIPTIF

- Repérage et partage des initiatives citoyennes sur le territoire départemental
- Co-construction d'un accompagnement en fonction des besoins (par exemple, aide à la structuration, la recherche de forces vives bénévoles, de locaux...),
- Information sur les ressources du territoire
- Valorisation ces actions

#### PILOTAGE

Partenaires du SDAVS

#### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les collectivités, les acteurs locaux, les associations

#### CALENDRIER

Sur toute la durée du schéma 2023-2026

#### ÉVALUATION

- Nombre de collectifs accompagnés
- Les interactions suscitées (nombre de projets coconstruits avec une structure de proximité ou un collectif sur la même thématique)
- Nature d'accompagnement
- Cartographie du territoire (zone couverte et non couverte)